

5

INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE*

Thèmes principaux

- Développement durable : progrès du découplage
- Développement durable : stratégie, institutions
- Développement durable : réforme fiscale verte
- Intégration environnement-énergie
- Intégration environnement-transport
- Dépenses de protection de l'environnement

* Ce chapitre fait le bilan des progrès réalisés dans les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1996. Il examine aussi les progrès accomplis selon l'objectif de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001 : « Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique ». Il tient compte également des dernières Études économiques de l'OCDE sur la Suède.

Recommandations

Les recommandations suivantes font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales de la Suède :

- dans les décisions relatives à *toute nouvelle réforme fiscale verte*, accorder davantage d'attention aux possibilités de réduction des émissions de GES les moins coûteuses, tout en tenant compte des perspectives à long terme ;
- redoubler d'efforts pour éliminer les *subventions dommageables pour l'environnement* qui subsistent ;
- réexaminer et réviser les prix des transports afin qu'ils reflètent l'ensemble des externalités, y compris les dommages liés aux particules, à l'ozone et au bruit ; mettre en vigueur un *péage de congestion* à Stockholm et étendre ce système à d'autres grandes agglomérations ;
- poursuivre les efforts axés sur l'amélioration de *l'efficacité énergétique* (dans une série de secteurs dont les industries à forte intensité énergétique et le parc immobilier existant) ; étudier en particulier les mécanismes flexibles en vue de maximiser les possibilités d'économies d'énergie externes sur le cycle de vie ;
- renforcer *l'intégration institutionnelle entre les ministères et organismes*, en portant une attention particulière à l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques des secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports, des forêts et de l'agriculture ;
- adopter des *mesures de gestion de la demande* efficaces et économes pour découpler la production de déchets municipaux et la circulation routière de la croissance économique, conformément à l'objectif 2 de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE.

Conclusions

La Suède accorde un degré de priorité élevé au développement durable aux niveaux national, européen et mondial. Elle a adopté en 2002 une *stratégie nationale de développement durable* dont le secrétariat se trouve au sein du cabinet du Premier ministre. La dimension environnementale du développement durable est bien mise en valeur dans les OQE et les objectifs intermédiaires, qui aident tous les niveaux d'administration à passer des aspirations à la mise en application. Dans l'ensemble, la Suède a réalisé au cours de la période examinée des progrès remarquables en matière de *découplage* des pressions environnementales et de la croissance économique, parvenant à améliorer notablement l'intensité d'émissions, l'intensité énergétique et l'intensité d'utilisation de matières. Ces avancées s'expliquent en partie par les efforts d'intégration institutionnelle et d'intégration par la voie du marché qui ont été menés. La Suède impressionne par son recours aux *instruments économiques* dans un large

éventail de domaines, notamment dans l'optique de l'intégration des préoccupations environnementales dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture. La *réforme fiscale verte* en cours donne un prolongement logique à l'utilisation antérieure d'instruments économiques. De réels efforts sont faits pour promouvoir la consommation et la production durables, non seulement par le biais des instruments économiques, mais aussi par des mesures favorisant une politique intégrée de produits et « l'écologisation » des marchés publics. Le niveau des dépenses de lutte contre la pollution s'est maintenu autour de 1.1 % du PIB et celui des dépenses environnementales en général autour de 1.5 %.

Les progrès de la Suède en matière de découplage ne sont pas satisfaisants en ce qui concerne la production de déchets municipaux (dont la croissance a été supérieure à celle du PIB) et la circulation. Si la décision de mettre à l'essai un péage de congestion à Stockholm est notable et positive, la croissance des *transports* pourrait malgré tout avoir à l'avenir davantage d'impact sur l'environnement que tout autre secteur. L'internalisation incomplète des effets externes revient à subventionner les transports. En outre, les redevances payées par les usagers de la route ne reflètent pas l'intégralité du coût (social marginal à long terme) des équipements qu'ils utilisent. Concernant l'objectif de réduction de 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2008-12 par rapport aux niveaux de 1990, le *recours aux mécanismes flexibles* n'est pas comptabilisé, alors qu'il est clair que cette omission n'exclura pas une collaboration avec d'autres pays de l'UE dans le cadre du programme d'échange de quotas d'émissions de l'UE ou dans celui du mécanisme pour un développement propre et des projets d'application conjointe ; le gouvernement envisage d'établir un objectif tenant compte des mécanismes flexibles. Si une réorientation vers les énergies renouvelables est hautement souhaitable, toute production énergétique induit des coûts externes (qui devraient être internalisés), et c'est pourquoi la promotion des *économies d'énergie* devrait être privilégiée par rapport au subventionnement des formes d'utilisation d'énergie même les plus respectueuses de l'environnement. Dans le cadre des efforts de promotion des énergies renouvelables, l'analyse *comparative du rapport coût-efficacité* et des effets redistributifs des politiques doit être mieux assurée.



1. Découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique

Dans le contexte d'une économie en expansion et ouverte (encadré 5.1), la Suède a réalisé des *progrès majeurs vers le découplage* entre pressions sur l'environnement et croissance économique. Toutefois, les *perspectives futures du découplage* sont

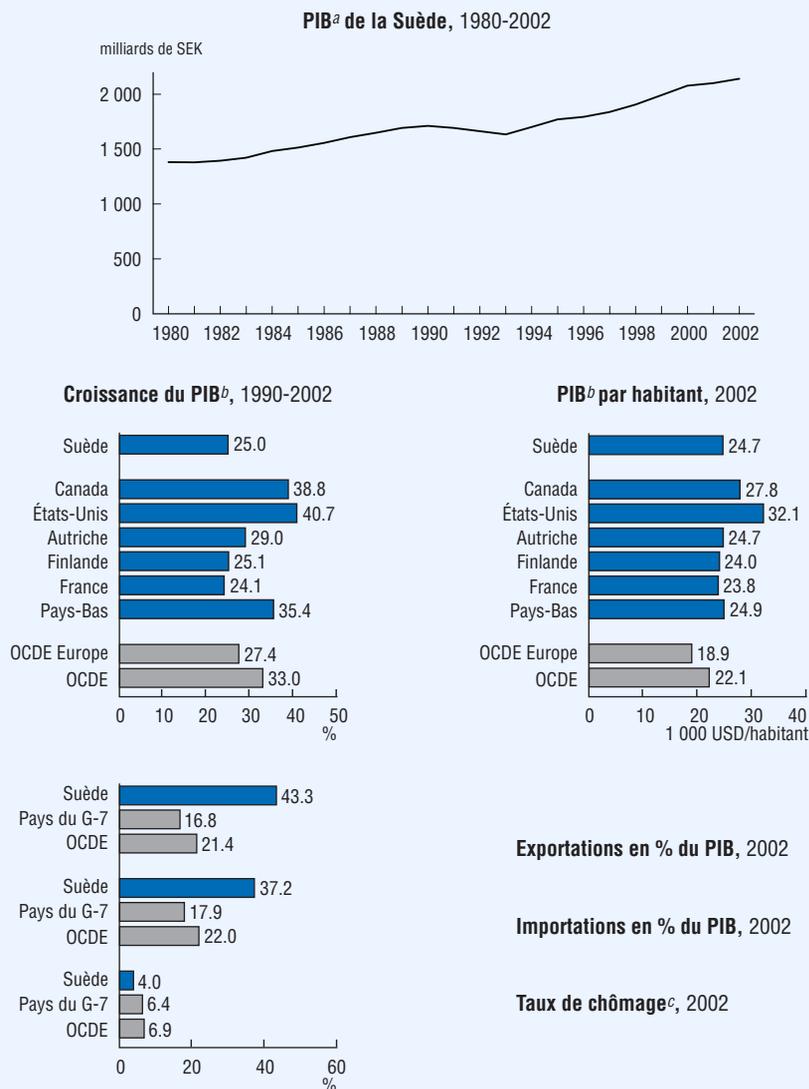
Encadré 5.1 Contexte économique

La Suède est un pays prospère à *niveau de vie élevé*. Mesuré à prix et parités de pouvoir d'achat courants, son PIB par habitant est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Après une profonde récession au début des années 90 (le PIB a baissé de près de 5 % en termes réels entre 1989 et 1993), le pays a connu une croissance exceptionnellement vigoureuse dans la seconde moitié de la décennie. Sur la période 1990-2002, toutefois, l'économie a crû plus lentement, en moyenne, que celles des autres pays de l'UE et de l'OCDE (figure 5.1). Les niveaux de l'inflation (2 %) et du chômage (5 %) sont restés modérés. La Suède a adhéré à l'Union européenne le 1^{er} janvier 1995, mais elle a préféré rester hors de l'Union économique et monétaire, décision confirmée par référendum en septembre 2003.

La Suède a une *économie extrêmement ouverte* (ses exportations représentent 43 % du PIB). Contrairement à l'évolution observée dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, la composition de l'emploi s'est considérablement modifiée. L'effectif du secteur des entreprises est aujourd'hui inférieur de 6 % à son niveau de 1960, alors que l'emploi dans le secteur des administrations publiques est 2.5 fois plus élevé qu'il y a 40 ans, évolution qui reflète la mise en place de l'*État providence*. En 2000, la consommation publique a représenté 26.2 % du PIB et les *dépenses courantes des administrations publiques 52.4 % du PIB*, soit les parts les plus élevées parmi les pays de l'OCDE. À 32 % du PIB, les dépenses sociales publiques nettes en numéraire marquaient aussi un point haut dans la zone de l'OCDE. Un remarquable assainissement des dépenses publiques a été réalisé au milieu des années 90 : le solde de l'administration centrale est passé d'un déficit de 13 % en 1993 à un excédent de 0.5 % en 1998. Récemment, la situation budgétaire s'est dégradée, mais le budget des administrations publiques devait enregistrer un excédent en 2003.

L'*industrie traditionnelle* fondée sur le minerai de fer et le bois, principales matières premières du pays, joue encore un rôle important, mais depuis que l'État a commencé à supprimer les subventions aux activités inefficaces, certaines branches telles que la construction navale et le textile ont pratiquement disparu, tandis que d'autres ont réduit fortement leurs activités et se sont recentrées sur d'étroits segments de marché. Les services, l'ingénierie et diverses branches de pointe ont pris de l'importance, réduisant ainsi la vulnérabilité du secteur exportateur face aux fluctuations internationales. L'industrie emploie environ 18 % de la main-d'œuvre, l'agriculture 2 % et les services 80 %. La construction mécanique assure près de la moitié de la production industrielle suédoise. Parmi les autres branches importantes figurent les produits médicaux, les technologies de l'information et des communications et les technologies environnementales. Comme la réglementation suédoise en matière d'impôts, de sécurité sociale et de main-d'œuvre ne favorise pas les petites entreprises, l'appareil industriel tend à s'appuyer sur de *grandes sociétés à forte intensité capitalistique*. Des secteurs industriels tels que les télécommunications et l'énergie ont été ouverts à la concurrence dans les années 90, et le marché des produits de la Suède est désormais l'un des moins réglementés de l'Union européenne. La compétitivité économique internationale est élevée, même si la concurrence demeure faible au niveau national dans certains secteurs (notamment la construction et les industries alimentaires).

Figure 5.1 Structure et tendances économiques



a) PIB aux niveaux de prix de 1995.

b) PIB aux niveaux de prix et parités de pouvoir d'achat de 1995.

c) % de la population active totale.

Source : OCDE.

indécises. À moins que des mesures actives ne soient prises, les émissions nuisibles à l'environnement, la consommation d'énergie et l'utilisation des ressources naturelles augmenteront sans doute considérablement durant les prochaines décennies, car il est peu probable que les gains d'efficacité compensent les effets de volume de l'accroissement de la consommation et de la production.

1.1 Intensité d'émissions

La réduction des *émissions atmosphériques des grandes sources ponctuelles* a été l'aspect le plus positif de l'effort de découplage de la Suède. Une forte baisse des *émissions* de polluants majeurs tels que le SO₂ a été enregistrée ces trois dernières décennies, notamment dans les années 90. Aujourd'hui, moins de 10 % du soufre déposé sur le sol suédois provient de sources suédoises. Autre motif de satisfaction : le découplage en termes absolus, depuis 1990, des émissions de NO_x (-25 %) par rapport à la croissance du PIB (+25 %) (figure 8.2).

La réduction des *émissions de CO₂* de ces dernières décennies est intervenue surtout dans les années 80 avec l'expansion de l'énergie nucléaire et l'amélioration du rendement énergétique. Depuis l'institution de la taxe sur le CO₂ en 1991, la baisse a été plus modérée, mais néanmoins réelle (figure 8.2). Dans l'industrie, des modifications de la taxe sur l'énergie lors de la mise en place de la taxe sur le CO₂ ont entraîné une baisse du prix de l'énergie pour l'utilisateur final. Alors que les émissions de CO₂ du secteur de l'énergie ont diminué de 7 % entre 1990 et 2001, celles du secteur des transports ont augmenté de 8 % avec l'accroissement du trafic routier.

En ce qui concerne les rejets d'effluents induisant une demande biochimique en oxygène (DBO) dans les *masses d'eau*, une tendance à la baisse s'est dessinée dès 1960 avec le lancement d'un important programme destiné à améliorer l'épuration des eaux usées. Un découplage absolu ou relatif a également été observé pour certains métaux lourds. Pour les déchets nucléaires, en revanche, la tendance est à la hausse. La consommation d'*engrais azotés* commerciaux et de pesticides a reculé (tableau 5.1).

Étant donné qu'une proportion notable de la pollution atmosphérique est importée, la réduction des *émissions* n'entraîne pas nécessairement une baisse substantielle des *concentrations* de polluants. Par conséquent, le découplage des émissions par rapport à la croissance économique n'implique pas automatiquement un découplage des concentrations. L'indice de qualité de l'air établi par des organismes publics suédois, qui résume l'évolution des concentrations de soufre, d'azote et d'autres polluants majeurs depuis la fin des années 80, donne à penser que les concentrations se stabilisent mais dénote un risque d'aggravation concernant la suie (particules). L'ozone troposphérique, d'origine largement étrangère, ne diminue pas non plus.

Tableau 5.1 **Découplage : indicateurs économiques et pressions sur l'environnement**

(variation en %)

	1980-90	1990-2002
Quelques indicateurs économiques		
PIB ^a	24	25
Population	3	4
Production agricole	7	-10
Production industrielle ^b	28	36
Approvisionnements totaux en énergie primaire	17	9 ^c
Intensité énergétique (par unité de PIB)	-6	-11 ^c
Transport routier de marchandises ^d	24	13 ^c
Quelques indicateurs des pressions sur l'environnement		
Émissions de CO ₂ dues à l'utilisation d'énergie ^e	-30	0 ^c
Émissions de SO _x	..	-43 ^c
Émissions de NO _x	..	-25 ^c
Prélèvements d'eau	-28	-9 ^f
Consommation d'engrais azotés	-13	-6 ^c
Consommation de pesticides	-47	-27
Déchets municipaux	27	30

a) Aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1995.

b) Y compris les industries extractives et manufacturières.

c) Jusqu'en 2001.

d) Sur la base de valeurs exprimées en tonnes-kilomètres.

e) À l'exclusion des soutages des navires et des avions.

f) Jusqu'en 2000.

Source : EMEP ; FAO ; AIE ; OCDE.

1.2 Intensité énergétique

L'*approvisionnement en énergie* a augmenté de 9 % entre 1990 et 2002, tandis que le PIB s'est accru de 25 %. La structure économique, la faible densité démographique et le climat de la Suède influent sur les niveaux d'utilisation de l'énergie. Si l'intensité énergétique a baissé depuis 1980, son recul depuis 1990 est limité. La Suède a toujours une *intensité énergétique plus forte que la plupart des autres pays européens de l'OCDE* (figure 8.1). L'intensité énergétique a été réduite dans l'industrie et le secteur résidentiel ; les gains ont été modestes dans le secteur des services et très légers dans celui des transports. Les échanges transfrontières d'électricité ont augmenté depuis la déréglementation en 1996. Les prix de l'électricité ont été stables jusqu'en 2001, mais ils le sont moins ces derniers temps.

1.3 Intensité d'utilisation de matières

Depuis le milieu des années 50, un découplage est intervenu dans un certain nombre de flux majeurs de matières. La quantité de *matières premières* utilisée par unité produite a été pratiquement divisée par deux, alors même que le volume de la production a plus que triplé. Un important facteur en cause a été l'évolution vers une production à forte intensité de savoir.

S'agissant des *déchets*, les tendances sont préoccupantes. L'intensité de déchets industriels (kg/PIB) est relativement élevée par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. *Il n'y a pas de découplage concernant la production de résidus urbains* : celle-ci a augmenté de 30 % tandis que le PIB s'est accru de 25 % (tableau 5.1). Le volume des ordures ménagères augmente, même si la part de ces déchets mis en décharge ou incinérés diminue, tandis que la valorisation et le compostage se développent.

L'*extraction de graviers*, préjudiciable à l'environnement, a nettement diminué depuis 1990, le gravier naturel étant en partie remplacé par des roches concassées. L'institution d'une taxe sur le gravier naturel a sans doute contribué à cette baisse.

L'aspect le plus préoccupant concernant les matières tient à l'*utilisation dispersive* ou aux pertes (rejets de cuivre provenant des garnitures de freins, par exemple) plutôt qu'aux taux d'utilisation globaux ou aux quantités de stocks. La toxicité des matières est très également très importante. Par conséquent, s'il est vrai que la réduction de la consommation de matières accroît d'une manière générale l'éco-efficience, l'évolution des indicateurs de flux de matières premières doit être interprétée avec prudence.

Dans un rapport publié en 2001, la commission gouvernementale pour l'utilisation efficiente des ressources s'est inquiétée de l'*élévation des niveaux de certaines matières toxiques et nuisibles à l'environnement* en Suède. Si l'utilisation de mercure a diminué, l'objectif d'une suppression totale en 2003 n'a pas été atteint. Les données présentent encore d'importantes lacunes. Un accroissement du nombre des produits chimiques enregistrés chaque année ne constitue pas nécessairement un problème si des produits chimiques toxiques sont remplacés par des produits moins toxiques, mais il est indispensable de connaître les propriétés de ces substances. Pour s'attaquer aux problèmes de toxicité et de dispersion dans l'environnement, il faut s'intéresser à la conception des produits et des procédés plutôt qu'au découplage en général.

2. Vers un développement durable

2.1 La stratégie de développement durable de la Suède

Le gouvernement s'est engagé à faire de la Suède « l'un des pays qui montrent la voie de la transition vers un développement durable dans toutes ses dimensions,

qu'elles soient économiques, sociales ou écologiques ». La *stratégie nationale de développement durable* (mars 2002) expose un projet pour l'avenir et énumère huit secteurs stratégiques essentiels. Le projet « devrait rester valable pendant une génération » tandis que les secteurs essentiels « pourraient être réévalués à intervalles plus fréquents ». La stratégie prévoit des activités internationales aussi bien que locales. Afin de coordonner les travaux du gouvernement sur le développement durable, en décembre 2003, un secrétariat au développement durable a été mis en place *au sein du Cabinet du Premier ministre*.

Les *secteurs stratégiques essentiels*, choisis de façon à souligner l'importance de l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, sont les suivants : 1) l'environnement futur ; 2) atténuation du changement climatique ; 3) population et santé publique ; 4) cohésion, protection et sécurité sociales ; 5) emploi et acquisition de connaissances dans une société du savoir ; 6) croissance économique et compétitivité ; 7) développement régional et cohésion ; 8) développement local. La *consommation et la production durables* sont prises en considération, dans le cadre des activités internationales de la Suède sur le développement durable et au titre du secteur 6.

La *mise en œuvre* de la stratégie apparaît comme un processus de longue haleine. La stratégie représente un document vivant, suivi et évalué en permanence. Une première série d'*indicateurs* du développement durable, qui a été élaborée en 2001, sera révisée et adaptée à la stratégie de développement durable.

2.2 Intégration institutionnelle

Intégration des préoccupations d'environnement dans les autres secteurs de l'action publique

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la *Constitution* stipule que « l'activité publique vise à promouvoir un développement durable et à créer ainsi un environnement satisfaisant pour les générations actuelles et futures ». Le cadre des objectifs de qualité de l'environnement inspire toutes les activités des pouvoirs publics pouvant avoir des incidences environnementales. À titre d'exemple, l'Agence suédoise de l'énergie doit « analyser l'évolution des marchés de l'énergie et du système énergétique dans l'optique de l'environnement ».

L'intégration des préoccupations d'environnement se manifeste au niveau de l'administration centrale dans les activités de nombreux *ministères et organismes de planification sectoriels*. Ainsi, dans son examen annuel des marchés des produits et des capitaux, le ministère des Finances prend en compte les considérations d'environnement, et le ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications intègre les préoccupations environnementales dans l'élaboration de la politique

énergétique. Néanmoins, de l'avis de quelques parties prenantes, certains ministères ne sont pas toujours bien informés de ce que d'autres ministères s'efforcent de réaliser, il existe des disparités d'approche entre les organismes et les considérations d'environnement sont parfois négligées dans les processus de planification de certains secteurs (la pêche, par exemple). Divers travaux (notamment une récente étude de l'Institut national de recherche économique sur le rapport coût-efficacité des mesures de lutte contre la pollution azotée en mer Baltique) conduisent à penser qu'une meilleure coordination des politiques permettrait d'abaisser encore les coûts. L'intégration fera l'objet d'une analyse plus détaillée pour les secteurs des transports, de l'énergie et de l'agriculture (section 3).

L'Examen des performances environnementales de la Suède publié par l'OCDE en 1996 préconisait l'intégration des questions d'environnement dans tous les processus préparatoires et décisionnels de l'État. Depuis, le gouvernement a mis en place des *systèmes de gestion environnementale* pour les organismes gouvernementaux et les ministères. Plus de 230 organismes publics et la totalité des ministères sont tenus d'adopter ces dispositifs, qui couvrent non seulement l'impact direct sur l'environnement (du fait par exemple des marchés publics) mais aussi les *effets indirects* (résultant par exemple des décisions, du financement et de la formation). Cette mesure est particulièrement importante pour le groupe de 30 à 50 organismes centraux ayant un impact substantiel sur l'environnement. On peut citer en exemple l'Administration nationale des routes, l'Agence suédoise de l'énergie et la Commission de l'agriculture. Tandis que l'utilisation des systèmes de gestion environnementale progresse dans l'ensemble, les objectifs ne sont pas encore atteints.

Il existe aussi des exemples indéniables d'intégration institutionnelle de qualité aux niveaux *régional et local*. On peut citer les *programmes Action 21* de Göteborg et de Stockholm et les activités de ces villes en matière de planification et de développement intégrés. La participation locale à Action 21 est très large : plus de 70 % des 289 conseils municipaux du pays ont adopté des plans ou programmes correspondants. Beaucoup d'entre eux sont très élaborés et prévoient une action et un suivi environnementaux ainsi qu'une bonne prise en compte des aspects écologiques de questions telles que la gestion des déchets, les produits chimiques, le logement, le transport et l'utilisation de l'énergie. Les municipalités se constituent souvent en associations pour réduire les coûts de surveillance (par exemple, de la qualité de l'air).

Depuis 1997, l'État appuie les efforts locaux par des subventions au développement durable dans le cadre des *programmes d'investissements locaux* et des *programmes d'investissements liés au climat* qui leur ont succédé en 2002 (900 millions SEK de crédits pour 2002-04). Les premiers programmes, qui associaient des *objectifs d'emploi et des objectifs environnementaux*, ont eu une

incidence dans les deux secteurs. Par exemple, ils ont apparemment contribué à réduire les émissions de carbone, de SO_x et de NO_x. En revanche, ils ont eu un faible rapport coût-efficacité en termes d'effet sur l'emploi.

Évaluations de l'impact sur l'environnement et de la viabilité

L'administration nationale des chemins de fer, l'administration nationale des routes et les bureaux administratifs des comtés procèdent à une planification à long terme (à l'heure actuelle, pour la période 2004-15). Leurs propositions doivent inclure des *évaluations environnementales stratégiques*, conformément à la directive de l'UE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (2001/42/CE). Des évaluations similaires sont requises dans d'autres activités de planification des transports.

Les *études d'impact sur l'environnement*, rendues obligatoires par le code de l'environnement de 1999 (chapitre 2), couvrent les effets environnementaux, économiques et sanitaires. *Tous les projets de loi et communications du gouvernement* intègrent des évaluations économiques et environnementales. Des *évaluations d'impact sur la santé* sont également utilisées pour analyser et préciser les effets sur la santé publique des politiques actuelles, ainsi que des projets de nouvelles mesures dans des domaines liés à la santé publique.

Diverses procédures sont en place pour évaluer les propositions dans un grand nombre de domaines de l'action publique à l'aune des objectifs de développement durable du gouvernement, mais pour le moment il n'est pas exigé d'évaluation systématique des options par une analyse coûts-avantages, une analyse coût-efficacité ou une analyse multicritères. En somme, les *évaluations de viabilité ne sont pas encore requises* pour les projets de mesures. Un cadre en ce sens est toutefois en cours d'élaboration et devrait exercer une incidence significative à l'échelle internationale, mais aussi aux niveaux national, régional et local.

Intégration des objectifs économiques dans la politique de l'environnement

Dans tout pays, il peut exister des tensions entre les objectifs de développement durable, qui tendent à être définis d'une manière générale, et des objectifs environnementaux plus spécifiques. Le code suédois de l'environnement stipule par exemple que les *normes de qualité de l'environnement* doivent spécifier les niveaux de pollution auxquels les êtres humains ou l'environnement peuvent être exposés sans risque de préjudice significatif ou substantiel. C'est là un objectif extrêmement ambitieux auquel les normes ne répondent probablement pas dans la pratique. De fait, certains acteurs de la société peuvent considérer que les objectifs environnementaux

sont mis en balance avec d'autres dimensions du développement durable (à savoir la croissance économique et les objectifs sociaux), de sorte que les normes de qualité de l'environnement en viennent à représenter des repères pragmatiques.

2.3 Intégration par le marché

Dans sa déclaration budgétaire du printemps 2003, le gouvernement affirmait : « L'une des principales tâches de la politique environnementale est de mettre en place un système dans lequel la partie responsable d'une atteinte à l'environnement doit en supporter le coût pour l'ensemble de l'économie ». La Suède a eu recours aux instruments économiques pour intégrer les préoccupations d'environnement dans la politique publique, de manière à influencer sensiblement le développement et à promouvoir ainsi la viabilité. Elle a été l'un des premiers pays à instituer une taxe sur le CO₂ d'un montant significatif (1991), et elle dispose aujourd'hui d'un large éventail d'instruments économiques. En 2002, les taxes liées à l'environnement ont rapporté 68 milliards SEK, soit 5.8 % des recettes fiscales totales (tableau 5.2). La « réforme fiscale verte » est un autre volet de cette politique (encadré 5.2).

Tableau 5.2 **Produits de quelques taxes liées à l'environnement et des taxes sur l'énergie et les véhicules**

(milliards SEK à prix courants)

	2000	2002
Taxe sur l'énergie	38.3	37.2
Essence	19.3	17.2
Électricité	11.3	14.0
Autres	7.7	6.0
Taxe sur le dioxyde de carbone	12.0	19.9
Sur l'essence	4.6	7.9
Autres	7.4	12.0
Taxe sur le soufre	0.1	0.2
Taxe spéciale sur l'électricité	1.7	1.8
Taxe sur les véhicules à moteur	7.0	7.5
Taxe sur les graviers naturels	0.1	0.1
Taxe sur les engrais et les pesticides	0.4	0.4
Taxe sur les déchets	1.1	0.9
Recettes totales	60.7	67.9

Source : Ministère des Finances.

Encadré 5.2 Réforme fiscale verte

Le projet de loi de finances du printemps 2000 a introduit une réforme écologique de la fiscalité baptisée *réforme fiscale verte* : elle consiste à redéployer la pression fiscale du travail vers les activités préjudiciables à l'environnement, notamment la production et l'utilisation de l'énergie. Le redéploiement opéré dans les lois de finances 2001, 2002 et 2003 est estimé à 0.8 milliard EUR. Plusieurs taxes ont été augmentées, notamment celles sur le CO₂, l'énergie, l'électricité, les décharges et le gravier, tandis que d'autres prélèvements ont été réduits, avec en particulier un relèvement du seuil d'imposition des revenus et un allègement des cotisations sociales patronales. Dans le contexte d'un nouveau redéploiement fiscal de 0.2 milliard EUR proposé pour 2004, la taxe sur le CO₂ doit être augmentée de nouveau, de 18 %, pour atteindre environ 90 EUR par tonne de CO₂. Les taxes sur l'énergie et le CO₂, en particulier, ont une influence sur les secteurs *de l'énergie et des transports* (section 3). L'objectif global est un redéploiement fiscal écologique de 3 milliards EUR pour la période 2001-10.

Certaines *évaluations* de l'efficacité des instruments fiscaux pour la réalisation des objectifs environnementaux ont été effectuées en Suède, mais il faut en faire davantage. Les impôts agissent souvent avec un temps de retard, car l'élasticité de long terme est parfois plus élevée que les réponses à court terme. D'après une évaluation, la panoplie d'instruments en vigueur en 2001 pour lutter contre les émissions de GES (y compris la taxe sur le CO₂) permettra de réduire les émissions de 15-20 % à l'horizon 2010 par rapport au niveau qu'elles auraient atteint en l'absence de ces mesures. Une étude des effets distributifs de la réforme fiscale verte montre que son impact net moyen a représenté moins de 1 % du revenu disponible dans tous les groupes sociaux (chapitre 6).

Outre la promotion des objectifs environnementaux, la réforme fiscale verte vise à accroître *l'emploi*. La baisse des taux d'imposition du travail et le relèvement du seuil d'imposition des revenus devraient avoir des retombées bénéfiques à moyen terme sur l'emploi, même si les effets à court terme seront sans doute minimes.

Changement climatique

En Suède, la « *limitation du changement climatique* » est un volet central de la stratégie de développement durable, et « l'atténuation de l'impact sur le climat » est le premier des 15 objectifs de qualité de l'environnement (OQE). Bien qu'elle n'entre que pour une faible part dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), la Suède s'engage résolument à contribuer à l'effort mondial pour réduire ces émissions, étant donné l'impact futur potentiel du changement climatique à l'échelle mondiale. La politique de réduction des émissions affecte beaucoup d'autres

domaines de l'action publique, notamment les transports, l'énergie et les forêts ; par conséquent, le changement climatique pose à la Suède des problèmes difficiles en ce qui concerne le développement durable et l'intégration des politiques (chapitre 8).

L'instauration de la *taxe sur le CO₂* en 1991 a représenté au niveau international un important exemple de tentative de tarification des externalités (y compris des risques) associées aux émissions de CO₂. Le prix ayant été fixé à un niveau trop bas pour espérer atteindre les objectifs de réduction des émissions de la Suède (compte tenu en particulier des dégrèvements accordés), le gouvernement a nommé une Commission de la fiscalité verte chargée de revoir la structure d'imposition. Suite à la publication du rapport de la Commission en 1997, les autorités ont engagé un redéploiement de la pression fiscale (« réforme fiscale verte »). Cette réforme a renforcé l'internalisation et mis en évidence les possibilités d'un *recyclage des recettes* par le biais d'une réduction des cotisations patronales et d'un relèvement des seuils d'imposition des personnes physiques.

Afin de résoudre les problèmes internationaux d'environnement d'une manière économique, il convient d'essayer les solutions à faible coût avant d'adopter des mesures onéreuses. Ce principe inspire par exemple le nouveau programme d'échange de droits d'émission de l'Union européenne. Il reste à mettre au point les dispositifs permettant d'*intégrer la politique suédoise en matière de changement climatique aux mécanismes flexibles de ce programme européen*. Comme il est souhaitable de limiter les coûts en exploitant d'abord les solutions bon marché, le relèvement prévu du taux de la taxe sur le CO₂ (d'environ 76 EUR la tonne à 90 EUR la tonne) n'est peut-être pas justifié. Au lieu de répondre à la nécessité d'atteindre les objectifs en matière d'émissions de CO₂ proprement dits, cette décision traduit peut-être la volonté de développer l'utilisation des sources renouvelables pour combler le vide en cas d'arrêt progressif du nucléaire. Si le taux de la taxe dépasse nettement le prix de négoce du CO₂ au cours de la prochaine décennie, il pourrait en résulter des dépenses prématurées.

Selon l'OQE « Atténuation de l'impact sur le climat », l'objectif intermédiaire (réduire les émissions de GES à l'horizon 2008-12 de 4 % par rapport à 1990) *ne prévoit pas* le recours à des dispositifs flexibles tels que le mécanisme pour un développement propre. Mais une participation intégrale aux mécanismes flexibles est en fait envisagée, ce qui permettra de réduire les émissions avec un bon rapport coût-efficacité et de promouvoir les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par le biais, par exemple, d'une assistance aux pays en développement. Dans la pratique, l'aide au développement fournie aux pays Baltes et aux pays d'Europe orientale depuis le début des années 90 a été pour la Suède un moyen rentable d'« acheter » des réductions

d'émissions. Le risque pour la Suède de ne pas atteindre son objectif d'une réduction de 4 % des émissions de GES doit être relativisé, étant donné i) la réussite que le pays a déjà connue en ramenant ses propres émissions de GES à des niveaux relativement bas, et ii) l'opportunité de rechercher des réductions rentables au-delà des frontières de la Suède par le biais de mécanismes flexibles.

À long terme, une tarification plus élevée du CO₂ pourrait s'avérer nécessaire pour que la Suède accomplisse des progrès satisfaisants vers la réalisation de ses objectifs, à savoir ramener ses émissions de GES par habitant à 4.5 tonnes d'équivalent CO₂ à l'horizon 2050 et abandonner progressivement l'énergie nucléaire. À plus longue échéance, on devrait peut-être aussi prendre en compte le carbone incorporé dans les importations nettes de la Suède. D'après une estimation, la teneur en CO₂ des importations suédoises dépasse celle de ses exportations de quelque 7 millions de tonnes par an (à titre de comparaison, la production suédoise génère 53 millions de tonnes de CO₂ par an). Par ailleurs, les activités menées par la Suède pour développer le *rôle positif des échanges de droits d'émission au sein de l'UE* sont importantes et pourraient être renforcées, de même que son *soutien à une plus large utilisation des mécanismes flexibles*, afin que les réductions des émissions soient efficaces par rapport à leur coût.

Autres instruments économiques

La politique environnementale suédoise fait largement appel aux instruments économiques, mais il est possible d'aller plus loin. La Suède pourrait recourir davantage encore ce type d'instruments ; du reste, parmi les nombreux mécanismes qu'elle met en œuvre à l'heure actuelle, certains sont trop timides et d'autres sont affaiblis par des exonérations, tandis que leur efficacité globale n'a pas été suffisamment analysée.

La Suède applique une série d'écotaxes sur l'énergie et le transport (tableau 5.3). Dans les discussions actuelles sur une éventuelle taxe sur les *déchets incinérés*, il est envisagé un lien avec la taxe sur l'énergie. Des modifications de la *taxe sur l'énergie* sont prévues : l'exemption de l'électricité destinée à l'industrie sera supprimée et en juillet 2004, le taux applicable à l'électricité sera relevé jusqu'au minimum spécifié dans la directive de l'UE sur la taxation de l'énergie, en liaison avec une nouvelle loi suédoise sur l'amélioration volontaire de l'efficacité énergétique. Les *taxes et redevances sur des produits* tels que les piles pourraient être ajustées de manière à accroître l'efficacité des politiques, et des éléments négatifs comme le bruit pourraient être taxés de manière plus exhaustive.

Parmi les *exemptions inefficaces*, on peut citer l'exonération des droits de passage pour les navires exploités par des organismes publics ou utilisés à l'intérieur d'un même comté, et les exemptions de la taxe sur le soufre pour le transport par voie d'eau et pour

Tableau 5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport

Instrument (année d'introduction)	Taux	Observations
ÉNERGIE		
Taxe sur le CO ₂ visant les carburants (1991, révisée en 2002)	0.76 SEK/kg CO ₂	Le taux a été augmenté pour la dernière fois de 0.1 SEK/kg dans le cadre de la réforme fiscale verte de 2003. Une nouvelle majoration de 18 % est proposée pour 2004.
Taxe combinée sur l'énergie et le CO ₂ visant les carburants (1991, révisée en 2002)	3.12-3.66 SEK/litre (gazole) 4.6-5.30 SEK/litre (essence)	Les taux, modulés en fonction des propriétés environnementales du carburant, ont été majorés de 15 % le 1 ^{er} janvier 2002. L'industrie, l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont exonérées de la taxe sur l'énergie et n'acquittent que 30 % de la taxe sur le CO ₂ . Pour les industries gourmandes en énergie, si la taxe sur le CO ₂ due par une entreprise dépasse 0.8 % de son chiffre d'affaires, celle-ci a droit à une réduction et n'acquitte que 24 % du dépassement. Environ 50 entreprises ont droit à une réduction de la taxe sur le CO ₂ . Si la taxe sur le CO ₂ due dépasse 1.2 % du chiffre d'affaires, le dépassement n'est pas pris en compte. Cette disposition ne s'applique qu'à une poignée d'entreprises. Un taux minoré s'applique à l'éthanol et à l'ester méthylique de colza utilisés dans des projets pilotes.
	3.12 SEK/litre (essence d'alkylation)	Les produits suivants sont exonérés : – tous carburants utilisés pour la navigation aérienne commerciale ; – essence d'aviation et combustible pour moteurs à réaction utilisés pour la navigation aérienne privée ; – essence utilisée dans les avions ; – carburant livré à un autre État membre de l'UE pour utilisation par des diplomates et assimilés, et utilisations de ce type en Suède ; – carburant utilisé dans des navires, sauf à titre privé ; – carburant utilisé à d'autres fins que dans les moteurs et pour le chauffage ; – carburant utilisé dans un procédé où il sert dans une large mesure à des fins autres que l'alimentation de moteurs ou le chauffage ; – méthane produit par des procédés biologiques ; – carburant vendu en récipients d'un litre ; – pertes liées à la production, au stockage et au transport de carburant ; – carburant utilisé dans les trains ou d'autres transports ferroviaires ; – carburant utilisé dans la production de pétrole, de combustible au carbone et de coke de pétrole ;
	1.07 SEK/m ³ (gaz naturel et méthane pour le transport)	
	1.30 SEK/litre (GPL pour le transport)	
	1 575 SEK/1 000 m ³ (gaz naturel et méthane pour utilisations stationnaires)	
	2 028 SEK/1 000 m ³ (GPL pour utilisations stationnaires)	
	1 865 SEK/tonne (charbon et coke)	
	2 505 SEK/m ³ (huile de pin brute pour le chauffage)	

Tableau 5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport (suite)

Instrument (année d'introduction)	Taux	Observations
Taxe sur l'électricité	0.223 SEK/kWh (ménages du sud de la Suède) 0.161 SEK/kWh (ménages du nord de la Suède) 0.195 SEK/kWh (distribution de gaz, de chaleur ou d'eau)	<p>– carburant utilisé dans la production d'électricité ;</p> <p>– carburant utilisé dans une installation de cogénération pour la part correspondant à la production de chaleur (l'exonération ne porte que sur la moitié de la taxe sur l'énergie, pas d'exonération de la taxe sur le CO₂) ;</p> <p>– essence utilisée comme un solvant ;</p> <p>– électricité produite et consommée à bord d'un navire ou d'un autre moyen de transport ;</p> <p>– électricité produite dans un générateur de secours.</p> <p>Une nouvelle taxe sur les carburants de substitution est entrée en vigueur en 2003. Ces carburants sont exemptés de la taxe sur le CO₂ si leur contribution nette aux émissions de GES est limitée, et les projets pilotes faisant intervenir ces carburants bénéficient de l'exonération de la taxe sur l'énergie et de la taxe sur le CO₂. Dans le projet de budget 2004, la stratégie a été modifiée : les énergies renouvelables seront exonérées de la taxe d'accise.</p> <p>Les informations sur les modifications instaurées par la réforme fiscale verte de 2003 restent à confirmer. Le projet de budget 2004 recommande que l'électricité utilisée dans l'industrie ne soit plus exemptée de la taxe sur l'électricité, mais qu'un taux de 0.005 SEK/kWh soit instauré, ce qui correspond au minimum proposé dans la nouvelle directive de l'UE sur la taxation de l'énergie.</p> <p>Est exonérée l'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – produite et consommée à bord d'un navire ou d'un autre moyen de transport ; – produite dans un générateur de secours ; – utilisée pour d'autres fins que dans des moteurs et pour le chauffage ; – produite par aérogénérateur ; – produite pour utilisation propre dans une centrale d'une puissance inférieure à 100 kW ; – produite dans une centrale d'une puissance inférieure à 50 kW et livrée sans paiement à un consommateur n'ayant pas d'intérêt commun avec le producteur ; – consommée pour la production et la distribution d'électricité ; – utilisée dans l'industrie manufacturière et l'agriculture, y compris les serres commerciales ; – utilisée dans les trains ou d'autres transports par rail ; – utilisée pour la production de pétrole, de combustible au carbone et de coke de pétrole ; – produite dans une installation de cogénération et utilisée en interne pour la production d'électricité, de gaz et d'eau ; – utilisée dans le transport sur le réseau électrique.

Tableau 5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport (suite)

Instrument (année d'introduction)	Taux	Observations
Système d'échange de certificats d'électricité (2003)		Les fournisseurs et consommateurs d'électricité doivent acheter un certain nombre de certificats d'électricité par an. Les producteurs d'électricité d'origine renouvelable reçoivent de l'État un certificat pour chaque MWh d'électricité produite. Les certificats peuvent être vendus sur le marché pour fournir des recettes supplémentaires.
Taxe sur l'énergie nucléaire (1983, révisée en 2000)	5 514 SEK/MW/mois	Cette taxe est désormais assise sur la capacité de production thermique maximale de la centrale nucléaire. Avant le 1 ^{er} juillet 2000, elle était fonction de la quantité d'électricité produite. Le taux était alors de 0.027 SEK/kWh.
Taxe sur la teneur en soufre (1991)	27 SEK/m ³ par 0.1 % de soufre par unité de poids (fioul léger et lourd, gazole) 30 SEK/m ³ par kg de teneur en soufre (coke, charbon, coke de pétrole, tourbe)	Exemptions : <ul style="list-style-type: none"> – tous carburants, essence exceptée, utilisés pour la navigation aérienne commerciale, dans les navires (sauf pour utilisation privée) et dans les trains ou d'autres transports par rail ; – carburant dont le soufre n'est pas rejeté dans l'atmosphère du fait de l'utilisation d'un liant ou du rejet dans les cendres ; – huile à teneur en soufre inférieure à 0.05 % ; – carburant utilisé à d'autres fins que dans des moteurs ou pour le chauffage ; – carburant utilisé dans la métallurgie, dans la production de biens provenant de composés minéraux autres que le métal et dans des chaudières de récupération à la soude ; – carburant utilisé dans la production de pétrole, de combustible au carbone et de coke de pétrole ; – la taxe est remboursée au même taux pour chaque kilogramme de soufre soustrait aux émissions.

Tableau 5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport (suite)

Instrument (année d'introduction)	Taux	Observations
TRANSPORT		
Taxe annuelle sur les véhicules	110 SEK (motocyclettes < 75 kg) 585 SEK (voitures à essence < 900 kg) 734 SEK + 149 SEK par 100 kg au-delà de 900 kg (voitures à essence > 900 kg) 390-984 SEK (autobus à essence, en fonction du poids) 720-1 545 SEK (autobus diesel, en fonction du poids) 390-984 SEK (camions à essence, en fonction du poids) 370 SEK (tracteurs routiers) 150 SEK ou plus (remorques, en fonction du poids et du type) 137-15 097 SEK + 217 SEK par 100 kg au-dessus de 23 000 kg (camions diesel, en fonction du poids, du nombre d'essieux et de la présence d'un dispositif de remorquage) 9 443 SEK + 172 SEK par 100 kg au-dessus de 18 000 kg (aéronefs) 25 932 SEK + 185 SEK par 100 kg au-dessus de 23 000 kg (moteurs d'avion de classe 1 d'après cycle LTO)	Exemptions : véhicules immatriculés au registre des véhicules militaires ; véhicules électriques et hybrides (cinq premières années) ; semi-remorques diesel d'un poids total supérieur à 3 000 kg ; voitures de tourisme diesel ; motocyclettes, voitures de tourisme, camions et autobus de 30 ans ou plus ; tracteurs agricoles. Les véhicules de sociétés acquittent 60 % de la taxe applicable à un véhicule diesel ou essence comparable, jusqu'à concurrence de 16 000 SEK (véhicules électriques et hybrides), ou 80 % avec maximum de 8 000 SEK (voitures à alcool et à gaz).
Taxe sur le transport de pétrole (1998)	3.40-5.30 SEK/unité de tonnage brut (navires qui ne transportent pas de pétrole en vrac) 3.7-5.3 SEK/unité de tonnage brut (navires qui transportent du pétrole en vrac)	Les taux varient suivant les émissions de NO _x et de SO ₂ par unité de tonnage brut. Exemptés : paquebots de croisière et navires utilisés sur les plates-formes pétrolières et pour les services de garde-côte ou d'autres services locaux, d'un poids brut inférieur à 400 tonnes. Les taux varient en fonction des émissions de NO _x et de SO ₂ par unité de tonnage brut.
Taxe routière (1998, révisée en 2001)	7 247-15 086 SEK/an (camions d'un poids total > 12 tonnes)	Les taux varient en fonction du nombre d'essieux et, depuis avril 2001, du niveau des performances selon les normes et critères EURO. Exemptés : véhicules appartenant aux forces armées, à la police, à la protection civile, aux services de pompiers ou à d'autres services de secours, et véhicules utilisés exclusivement pour l'entretien des routes.

Source : OCDE.

le combustible utilisé dans la production de carburant (par exemple dans les raffineries) et dans les processus industriels. Le *taux de certaines taxes est sans doute trop bas* pour créer une incitation suffisante à modifier les comportements. Dans certains cas (nitrates et précurseurs acides, par exemple), le coût marginal de dépollution est beaucoup plus élevé en Suède que dans les autres pays de la région, de sorte que le rapport coût-efficacité dans un contexte national n'est pas toujours le meilleur critère ; il faudrait alors prendre en compte le *rapport coût-efficacité au niveau régional*.

Subventions préjudiciables à l'environnement

Selon une évaluation récente des *subventions préjudiciables à l'environnement*, à la fin des années 90, les subventions directes potentiellement nuisibles à l'environnement accordées au secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche et chasse) étaient supérieures aux écotaxes acquittées par le secteur. Les secteurs du logement et de la construction bénéficiaient également de fortes subventions sous forme de bonifications d'intérêts.

Les *réformes de la Politique agricole commune de l'UE* peuvent avoir d'importantes retombées environnementales en Suède, comme ailleurs. Les subventions agro-environnementales et les mécanismes de soutien conditionnel constituent des pas dans la bonne direction. En ce qui concerne la production agricole, des signaux de prix au niveau de l'UE davantage déterminés par le marché réduiraient le soutien lié à la production et pourraient s'avérer bénéfiques pour l'environnement.

Parmi les subventions mineures ayant des effets négatifs sur l'environnement figurent *le dégrèvement fiscal au titre des trajets domicile-travail* accordé lorsque les frais annuels dépassent 7 000 SEK. Destinée à améliorer la flexibilité du marché du travail, cette subvention accroît les déplacements par la route et les émissions de CO₂. Autre exemple : la *subvention au transport de produits* versée essentiellement au profit des industries extractives et manufacturières dans les zones à population clairsemée. Elle a pour but d'encourager les activités de transformation en milieu rural, mais risque aussi d'accroître le transport et les émissions polluantes.

3. Intégration sectorielle

3.1 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique énergétique

Efficacité énergétique et demande d'énergie

L'*intensité énergétique* de la Suède est sensiblement plus élevée que les moyennes de l'OCDE et des pays européens de l'OCDE (figure 8.1), notamment en

raison du poids des secteurs énergivores et parce que les prix de l'électricité y sont plus bas que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. L'amélioration de l'efficacité énergétique est donc un important objectif des autorités et l'un des principaux buts de la réforme fiscale verte.

Plusieurs programmes récents ont alloué des crédits pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Un programme d'un montant total de 3.5 milliards SEK sur la période 1998-2002 y a consacré 450 millions SEK, et un programme de 5.3 milliards SEK sur la période 1998-2005 pour la recherche, le développement et la démonstration couvre les technologies commercialement viables visant à augmenter l'efficacité énergétique. Un programme pour la période 2003-07 alloue 135 millions SEK pour l'information, l'éducation et les essais, 540 millions SEK pour les initiatives locales et régionales, notamment les conseillers communaux en énergie et les bureaux régionaux de l'énergie, et 325 millions SEK pour la coordination des achats technologiques et la commercialisation. En outre, un projet d'information sur l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie, le commerce et les ménages a été mis en œuvre dans le sud de la Suède en 1999-2002. Le rapport coût-efficacité de ces programmes et d'autres initiatives analogues est incertain. Fait nouveau important *du côté de la demande* : Svenska Kraftnat, opérateur du réseau national, a été officiellement chargé de maintenir des réserves d'électricité suffisantes en passant des accords de réduction de charge avec les gros consommateurs d'électricité.

D'autres possibilités de promouvoir l'efficacité et la gestion de la demande existent dans le secteur du bâtiment et dans les productions à forte intensité énergétique (industries extractives, pâtes et papiers, sidérurgie, produits chimiques), entre autres secteurs. À l'heure actuelle, il est prévu que les entreprises conservent leurs exonérations de la taxe sur l'électricité quand la nouvelle taxe sur l'énergie entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2004, si elles s'engagent à prendre des mesures pour accroître leur efficacité énergétique. Toutefois, elles n'auront à faire que des investissements dans les économies d'énergie, et en particulier des investissements rentabilisés en trois ans ou moins. Le temps de retour devrait être calculé de façon appropriée. Par ailleurs, cet accord pourrait inclure des mécanismes flexibles permettant de maximiser les possibilités d'économies d'énergie hors site sur le cycle de vie.

L'industrie et l'agriculture n'acquittent pas de taxe sur l'énergie et bénéficient de fortes réductions de la taxe sur le CO₂. L'exonération de la taxe sur l'énergie crée des distorsions dans la mesure où des subventions à l'énergie sont accordées de fait à ces utilisateurs et où les plus gros consommateurs d'énergie en sont les principaux bénéficiaires. Comme l'a noté un examen récent de la fiscalité de l'énergie dans le secteur des entreprises, les questions de délimitation ou de définition connexes

risquent d'entrer en conflit avec les règles de l'UE relatives aux aides d'État. Il vaudrait mieux supprimer les allègements et dédommager l'industrie pour les coûts consécutifs, par exemple au moyen d'un crédit d'impôt.

Électricité

L'intensité d'utilisation de l'électricité en Suède est l'une des plus élevées au monde. Cela s'explique notamment par le climat et la structure économique du pays, ainsi que par les mesures prises pour réduire la part du pétrole dans les approvisionnements énergétiques.

Les *tarifs industriels de l'électricité* sont exceptionnellement faibles (les plus bas de la zone de l'OCDE jusqu'à ces derniers temps). Néanmoins, la *consommation industrielle d'électricité s'est stabilisée* au cours de la décennie écoulée. En raison d'une composante fiscale élevée, les *tarifs domestiques de l'électricité* se situent vers le milieu de l'éventail des prix des pays de l'OCDE. Le marché de l'électricité a été déréglementé en 1996. Une forte sécheresse en 2002-03 a contribué à la hausse sensible des prix au cours de ces deux années. La *croissance de la consommation résidentielle d'électricité s'est ralentie* depuis 1995, en partie parce que des subventions ont été accordées pour le remplacement du chauffage électrique par des systèmes plus favorables à l'environnement. La production d'électricité à partir de sources renouvelables a également augmenté. L'électricité éolienne et la production combinée de chaleur et d'électricité à partir de biocombustibles sont subventionnées.

Sources d'énergies renouvelables

L'État a massivement investi dans la recherche-développement pour *promouvoir les énergies renouvelables*. En 1998, il a mis en route un programme de recherche, développement et démonstration sur les biocarburants, l'énergie éolienne et l'énergie solaire, doté de 560 millions EUR sur sept ans. Depuis le 1^{er} mai 2003, les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de détenir des *certificats d'électricité renouvelable*. En 2003, 7 % de l'électricité consommée en Suède devait provenir de sources renouvelables répondant aux prescriptions de ces certificats, et cette proportion doit être portée à 17 % en 2010.

Dans d'importants segments de l'industrie, les *objectifs* concernant les sources d'énergie renouvelables *sont jugés irréalisables* sinon dans le long terme, et l'on craint que les actions entreprises ne faussent le marché de l'électricité. Une certaine incertitude entoure le dosage optimal des mesures en vue d'atteindre l'objectif de 2010 et la question de savoir s'il convient de promouvoir les énergies renouvelables en général ou l'éolien en particulier. Selon une récente évaluation

indépendante du programme de recherche-développement et de démonstration sur l'énergie, dans nombre de cas, « les nouvelles énergies renouvelables » ne sont pas encore compétitives ou exploitables à l'échelle requise.

La taxe sur le CO₂ a créé un écart de prix au profit des sources renouvelables. Une « prime environnementale » additionnelle en faveur de l'énergie éolienne a été instaurée en 1997. En 2002, il a été décidé de supprimer progressivement cette prime au cours d'une période de transition de sept ans et de lancer le programme de certificats d'électricité renouvelable. Parallèlement, d'autres mesures ont été mises en œuvre pour promouvoir l'énergie éolienne. Un « objectif de planification » prévoyant l'installation de 10 TWh de nouvelle capacité éolienne d'ici à 2015 a été fixé, et il a été décidé de promouvoir le développement de l'éolien dans les zones côtières ou montagneuses. Il n'est pas certain que ce soutien soit justifié, et en particulier qu'il y ait lieu de favoriser l'énergie éolienne aux dépens d'autres sources renouvelables susceptibles d'avoir un impact plus léger sur l'environnement, surtout au regard des OQE « Zones côtières saines » et « Paysage de montagne majestueux ».

Fixation d'objectifs et tarification

Les considérations d'environnement affectent manifestement l'offre d'énergie et les décisions d'utilisation en Suède, mais leur influence globale dans ce domaine n'est pas entièrement connue. Le code de l'environnement stipule qu'« il faut accorder la préférence aux sources d'énergie renouvelables » et que « les approvisionnements en énergie doivent reposer de plus en plus sur des sources d'énergie renouvelables, et l'utilisation de combustibles fossiles doit être maintenue à un bas niveau ». Il existe toutefois des tensions avec d'autres objectifs, par exemple le maintien d'un « marché de l'électricité efficace pour générer un approvisionnement sûr en électricité à des prix compétitifs sur le plan international ». De même, la préférence donnée aux sources renouvelables va à l'encontre de la décision de promouvoir la cogénération au gaz en réduisant les taxes sur l'énergie et sur le CO₂ à partir de 2004. Il sera particulièrement difficile de réduire le recours au nucléaire tout en abaissant les émissions de GES (en particulier, jusqu'au niveau requis pour atteindre l'objectif 2050) sans créer de nouvelles installations hydroélectriques.

Dans l'ensemble, le régime de l'énergie en Suède conduit à penser que les utilisateurs ne sont pas encore confrontés aux coûts totaux de la ressource et des externalités de son utilisation et qu'il faut trouver des moyens plus efficaces pour intégrer les coûts environnementaux dans les modèles décisionnels, économiques et sociaux.

3.2 *Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique des transports*

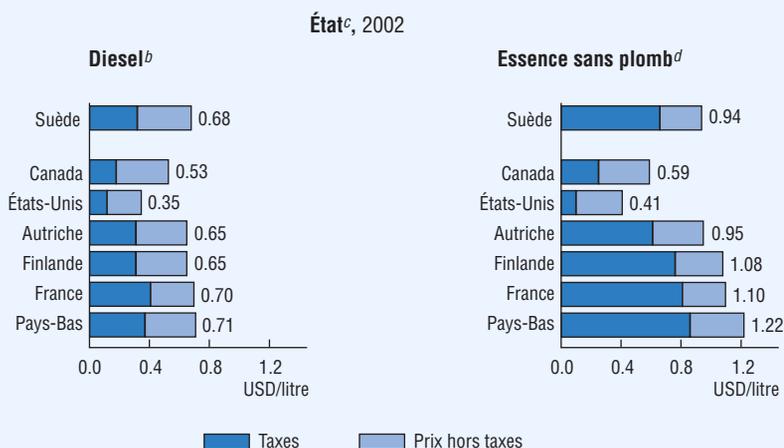
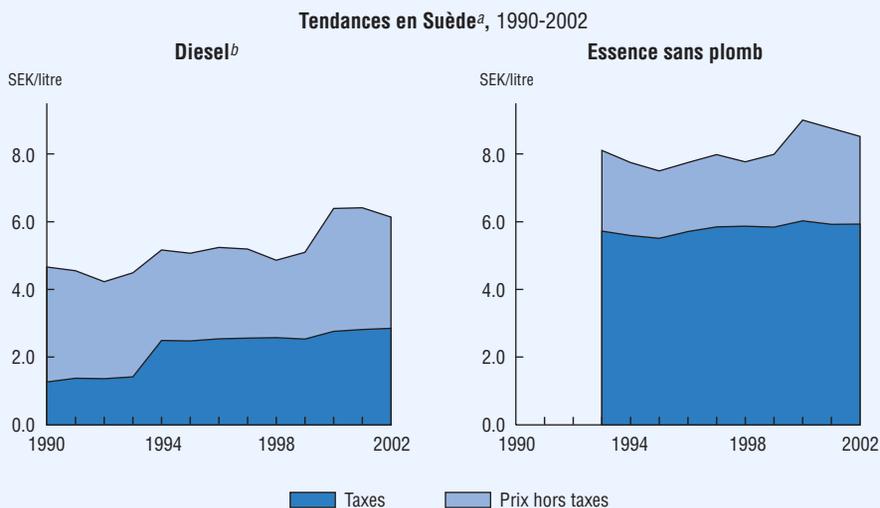
Le transport routier de marchandises s'est accru plus lentement que le PIB sur la période 1990-2001, mais il a néanmoins augmenté de 13 %. La proportion du fret transporté par la route continue de croître (elle devrait atteindre 46 % en 2010 contre 40 % en 1997). La circulation automobile se développe rapidement depuis plusieurs décennies et le trafic exprimé en passagers-kilomètres devrait afficher une hausse de 29 % sur la période 1997-2010. Pour le transport intérieur dans son ensemble (à l'inclusion des chemins de fer et du transport aérien), on prévoit une augmentation de 24 % du volume total de passagers-kilomètres, mais le transport par autobus ne croîtra que de 8 % et les déplacements à pied/à bicyclette diminueront de 6 %. En ce qui concerne les tarifs des carburants routiers, les prix du gazole sont comparables à ceux des autres pays européens et les prix de l'essence sont un peu inférieurs (figure 5.2).

Objectifs

La politique suédoise des transports se caractérise par une tension sous-jacente entre, d'une part, le souci de stimuler la mobilité et la croissance économique (voir notamment le préambule du projet de loi sur l'infrastructure de 2001) et, d'autre part, la volonté de maintenir la croissance de la consommation de transports à des niveaux raisonnables, par exemple en veillant à ce que les usagers paient la totalité des coûts marginaux sociaux, y compris environnementaux, du transport (objectif mentionné ailleurs dans le projet de loi). Ainsi, les habitants des zones rurales ont droit à des déductions d'impôts sur leurs frais de déplacement professionnels au-delà de 7 000 SEK par an, disposition qui risque d'accroître le navettage lointain et qui est incompatible avec la volonté de faire payer aux usagers la totalité du coût social marginal du transport. De même, l'OQE « Cadre bâti de qualité » mentionne une « réduction de l'utilisation de l'automobile », mais cet objectif ne se retrouve pas dans la politique nationale en matière de transport. Un troisième exemple est celui de l'exonération des taxes sur l'énergie et sur le CO₂ pour le transport par voie d'eau, activité qui consomme une grande quantité de fioul lourd (et qui a représenté 10 % des émissions de CO₂ en 1995). La nouvelle directive de l'UE sur la taxation de l'énergie exclut la possibilité d'exonérations pour les carburants des navires.

La politique des transports de la Suède reconnaît toutefois l'existence d'importants liens entre le système de transport et les problèmes d'environnement, notamment en matière de santé publique. L'objectif de la politique des transports de 1998, réaffirmé en 2001, est d'assurer sur tout le territoire national des transports

Figure 5.2 Prix et taxes des carburants routiers



a) Prix constants 1995.

b) Carburant diesel à usage commercial.

c) En USD aux prix et parités de pouvoir d'achat courants.

d) Super sans plomb (RON 95) ; Canada: ordinaire sans plomb.

Source : AIE-OCDE.

économiquement efficaces et durables pour les besoins des citoyens et de l'industrie, dans un système dont la conception et le fonctionnement répondent aux exigences d'un cadre de vie sain et agréable.

Instruments fiscaux

L'objectif de la politique des transports se traduit, entre autres mesures, par des *instruments fiscaux*. Ce sont les taxes sur l'énergie et le CO₂ et la taxe annuelle sur les véhicules à moteur, les taxes routières et les réductions d'impôts en faveur des carburants de substitution et des véhicules à technologie de substitution, tous instruments qui affectent le *transport terrestre* ; les redevances d'atterrissage pour les aéronefs qui affectent le *transport aérien*, et les taxes portuaires et droits de passage qui affectent le *transport maritime*. Si la taxe sur l'énergie a été initialement perçue pour lever des recettes, la conception du code des impôts semble désormais davantage influencée par un souci de faire évoluer les comportements qui influent sur l'environnement.

La Suède emploie plusieurs instruments fiscaux pour modifier le comportement des usagers des transports. La *taxe sur le gazole* est plus élevée lorsque celui-ci est utilisé comme carburant que lorsqu'il est destiné au chauffage. Le *gaz naturel et le GPL* (qui émettent moins de CO₂ que l'essence et le gazole) sont exonérés de la taxe sur l'énergie lorsqu'ils sont utilisés comme carburants. L'*essence d'alkylation* (exempte de certaines substances dangereuses telles que le benzène) est taxée à un taux réduit. La *taxe sur les véhicules est modulée en fonction des caractéristiques environnementales*, les véhicules de première catégorie du point de vue des performances écologiques (véhicules électriques, par exemple) bénéficiant d'une exonération les cinq premières années. Depuis 2001, la TVA sur les *transports publics locaux* est de 6 % au lieu du taux normal de 25 %. Les *taxes d'atterrissage des avions* et les *droits portuaires et de passage* des navires sont modulés suivant les performances environnementales, les premières en fonction de facteurs tels que les émissions d'hydrocarbures et de NO_x, les seconds en fonction des émissions de NO_x et de SO_x. Depuis son entrée en vigueur en 1991, la *taxe sur le CO₂* a notamment pour objectif de réduire la consommation de combustibles fossiles par les véhicules.

La loi de finances pour 2002 prévoit une exemption de la taxe sur le CO₂ en faveur du *carburant neutre du point de vue des émissions de carbone*, et selon une proposition du projet de budget 2004, ce type de carburant serait également exonéré de la taxe sur l'énergie, même si, compte tenu des multiples externalités dues au transport, on voit mal pourquoi l'exemption devrait être ainsi étendue. Les *technologies faisant appel à des carburants de substitution respectueux de l'environnement* sont favorisées par une réduction de 40 % de la valeur de l'avantage imposable au titre des voitures électriques et hybrides que les sociétés fournissent à leurs salariés (une réduction de 20 % s'applique aux voitures au gaz naturel, au biogaz ou à l'alcool). Cette disposition

pourrait se traduire par une *taxation trop légère* de ces voitures, mais le nombre de véhicules concernés est probablement faible. Parmi les futures mesures fiscales à l'étude figurent une *redevance au kilomètre pour les véhicules lourds* et une *taxe sur les véhicules liée au CO₂* applicable aux automobiles. Une commission de la fiscalité routière chargée d'examiner ces options devait publier son rapport en 2004.

Autres instruments d'action : tarification de la congestion et aménagement du territoire

À la suite d'une étude de 1998 sur la *congestion* routière urbaine, le projet de loi sur l'infrastructure de 2001 a chargé la Commission des transports de Stockholm d'examiner des possibilités de *tarification de la congestion*. Dans un récent sondage d'opinion, les résidents de Stockholm ont indiqué que leur première priorité était une réduction de la circulation dans le centre-ville. Il est prévu actuellement d'expérimenter un péage au cordon entre mars 2005 et septembre 2006. Les automobilistes devront acquitter une redevance de 20 SEK pour franchir le cordon et un péage de 10 SEK pour franchir une ligne entre la partie nord et la partie sud du centre de Stockholm. D'après une étude sur modèle, l'atténuation de la congestion à Stockholm génère des avantages substantiels en termes de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de la qualité de l'air, et donc de santé publique.

Il existe d'importants *liens entre la planification des transports et l'aménagement de l'espace*, par exemple en ce qui concerne les infrastructures pour les déplacements à pied, à bicyclette et par transports en commun. En Suède, comme dans d'autres pays, les terrains découverts et les « infrastructures vertes » risquent de céder la place à la voirie ou de subir la pression d'autres infrastructures ou de l'expansion urbaine. Les prévisions du trafic routier en Suède ne sont sans doute pas entièrement compatibles avec l'objectif intermédiaire défini par l'OQE « Cadre bâti de qualité » qui précise qu'à l'horizon 2010, l'aménagement de l'espace et la planification urbaine s'appuieront sur des programmes et des stratégies visant notamment à ce que « le pourcentage des surfaces en dur n'augmente pas ».

Perspectives des émissions dans l'atmosphère

Malgré des avancées notables dans la lutte contre la pollution atmosphérique, certaines difficultés subsistent, notamment les *émissions de CO₂ dues au transport*. Les résultats obtenus jusqu'ici conduisent à penser que les transports risquent d'entraver la réalisation par la Suède de son objectif global concernant le CO₂. La tâche est ardue dans de nombreux pays de l'OCDE, et la Suède s'en tire relativement bien. Néanmoins, les émissions des transports ayant augmenté d'environ 8 % depuis 1990, la Suède pourrait ne pas atteindre son objectif intermédiaire de réduction de 4 % des émissions de CO₂.

Le Conseil de suivi des objectifs environnementaux, mis en place en 2002, signale dans un rapport que les *niveaux d'ozone, de particules et de substances cancérigènes* dans l'air urbain sont encore trop élevés et que les objectifs pour 2020 concernant les particules d'un diamètre intérieur à 10 µm et les substances cancérigènes ne seront probablement pas atteints dans l'air ambiant des rues des villes, ce qui a une incidence importante en termes de santé. La Suède doit s'attaquer à ce problème sur le plan national mais aussi en concertation avec les pays voisins, étant donné que l'ozone, les précurseurs de l'ozone et les particules fines sont transportés sur de longues distances.

3.3 *Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique agricole*

La Commission de l'agriculture, l'Agence pour la protection de l'environnement et l'Office national du patrimoine évaluent ensemble chaque année les effets environnementaux de la Politique agricole commune. Les principales mesures visant à intégrer les objectifs économiques et environnementaux dans la politique à l'égard de l'agriculture et du développement rural figurent dans le *Programme de développement environnemental et rural 2000-06* (programme agro-environnemental de la Suède). S'appuyant sur les règlements de l'UE en matière de développement rural, ce programme prévoit le soutien d'une production plus respectueuse de l'environnement, la préservation des actifs naturels et culturels et l'amélioration de la compétitivité dans les zones rurales. Son budget annuel dépasse 3 milliards SEK, fonds de l'UE inclus. Le programme s'appuie sur une stratégie multisectorielle qui met en avant les nombreuses fonctions de l'agriculture, y compris la préservation du patrimoine naturel et culturel. Les deux priorités sont une agriculture viable du point de vue écologique et un développement viable du point de vue économique et social dans les zones rurales. Le premier objectif implique le versement d'une compensation au titre des biens collectifs, notamment pour la préservation de la biodiversité, du patrimoine culturel et de paysages ouverts et variés. Le second implique des activités visant à promouvoir l'adaptation et le développement des zones rurales.

Éléments nutritifs

L'OQE « Eutrophisation zéro » exige qu'en l'espace d'une génération, « les apports d'éléments nutritifs (...) ne soient pas préjudiciables à la diversité biologique » et que « la présence de nutriments dans les lacs et les cours d'eau des zones agricoles n'excède pas les concentrations naturelles, ce qui signifie que l'eau soit tout au plus riche ou modérément riche en éléments nutritifs » (chapitre 3). Cet OQE est également lié aux engagements suédois concernant les rejets d'azote en mer Baltique (chapitre 8). Les *objectifs sont ambitieux* : le projet de loi gouvernemental de 2000 sur les OQE indiquait

que les objectifs intermédiaires « exigeront des mesures vigoureuses, en particulier dans l'agriculture et de la part des municipalités ». La gestion de l'azote dans l'agriculture est également importante compte tenu des *effets de l'azote sur la santé*. Le risque d'écoulements azotés des exploitations agricoles vers les cours d'eau et les zones côtières varie (par exemple, en fonction des quantités d'engrais commerciaux et de fumier, du type de culture et de sol, des précipitations, de l'irrigation et de la récolte). La consommation d'engrais commerciaux azotés a augmenté après la Seconde Guerre mondiale, mais elle s'est stabilisée par la suite et a commencé récemment à décroître (figure 3.3).

Instruments fiscaux

Les principaux instruments économiques utilisés pour la réalisation des objectifs de réduction des émissions agricoles sont les *taxes sur les engrais commerciaux, les pesticides et le cadmium*, qui ont été instituées en 1984 et révisées en 1995. Elles génèrent des recettes annuelles de l'ordre de 360 millions SEK, 40 millions SEK et 10 millions SEK respectivement. Selon une évaluation de la taxe sur les engrais, l'utilisation d'une partie du produit de la taxe pour financer les efforts d'information et les services de conseil a contribué à réduire la consommation d'azote. La taxe a aussi sensibilisé les agriculteurs aux dommages que peut provoquer l'épandage intensif d'engrais commerciaux. La taxe sur le cadmium a un puissant effet incitatif, car les agriculteurs utilisant des engrais à faible teneur en cadmium peuvent y échapper.

Autres instruments

Des mesures telles que *l'information, le conseil, l'éducation et la formation* favorisent également une plus grande viabilité de l'agriculture. Le programme d'action sur les éléments nutritifs, initiative conjointe des agriculteurs, des bureaux administratifs des comtés et de la Commission de l'agriculture, vise à informer et motiver les acteurs du monde agricole à propos du lessivage des nutriments.

Une question importante qui se pose dans l'agriculture et dans le contexte de l'OQE « Un environnement exempt de toxicité » est *l'impact des produits pharmaceutiques* sur la santé humaine et la salubrité de l'écosystème. Au sein de l'UE, la Suède s'emploie à donner suite à un examen des réglementations et directives sur les *produits pharmaceutiques humains et vétérinaires* et élabore une nouvelle législation qui devrait être achevée en 2004.

4. Dépenses environnementales et financements

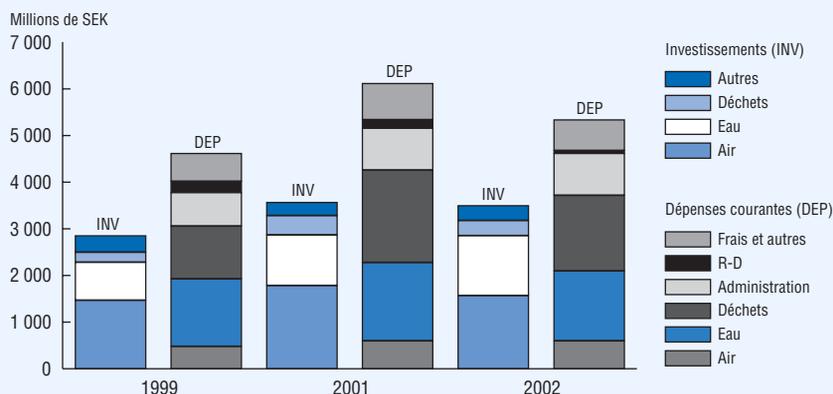
4.1 Dépenses environnementales totales

Les statistiques suédoises relatives aux dépenses environnementales demeurent fragmentaires, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques. Les données portant

sur diverses années et provenant de plusieurs sources indiquent que les dépenses de *lutte contre la pollution* de la Suède se sont maintenues aux alentours de 1.1 % du PIB ces dernières années, tandis que les dépenses de *protection de l'environnement* s'élèvent à environ 1.5 % du PIB. En d'autres termes, la croissance du PIB s'est accompagnée d'une croissance similaire des dépenses environnementales. Cela signifie que les progrès remarquables de la Suède sur la voie du découplage entre pressions sur l'environnement et PIB ont été réalisés à un coût relativement plus faible que dans des pays plus peuplés et plus densément industrialisés tels que l'Autriche, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Les dépenses de *lutte contre la pollution* engagées par le secteur privé (entreprises) sont mieux connues ; elles ont atteint 8.9 milliards SEK en 2002 (60 % pour les dépenses d'exploitation, 40 % pour les investissements). Les investissements environnementaux ont représenté environ 5 % des investissements totaux de l'industrie (figure 5.3). Les dépenses publiques de lutte contre la pollution se sont élevées à quelque 16 milliards SEK ces dernières années (environ 20 % pour les dépenses nationales et 80 % pour les dépenses locales ; les dépenses liées à l'eau ont représenté près de 66 % du total). Il est difficile de savoir dans quelle mesure les programmes d'investissements locaux ont mobilisé des ressources nouvelles et additionnelles pour la lutte contre la pollution, et quelle proportion des subventions agro-environnementales a été affectée à des mesures de réduction de la pollution de l'eau (par les nitrates, par exemple).

Figure 5.3 Investissements et dépenses courantes du secteur privé^a pour l'environnement, 1999-2002



a) Entreprises.

Source : Statistique Suède.

En ce qui concerne les *dépenses environnementales* (lutte contre la pollution, alimentation en eau et protection de la nature), elles concernent pour près de moitié la distribution d'eau et la pollution de l'eau (chapitre 3), tandis que les dépenses de protection de la nature représentent moins de 10 % du total, même si elles ont augmenté très sensiblement depuis le milieu des années 90 (chapitre 4).

4.2 *Financement de la recherche et de la technologie environnementales*

L'*investissement* de la Suède en *recherche-développement*, exprimé en proportion du PIB, est l'un des plus élevés au monde. L'augmentation de l'investissement des entreprises, qui représente 80 % du total, l'a fait passer à 4.3 % du PIB en 2001. La recherche environnementale doit être jaugée dans ce contexte.

Le *financement* de la recherche consacrée au développement écologiquement viable par les conseils de recherche, les fondations privées et les organismes publics atteint au total environ 1 milliard SEK par an. Ce chiffre exclut les grands projets de démonstration, notamment le développement de nouveaux systèmes énergétiques et les recherches sur la combustion. Les trois principaux organismes de financement sont le FORMAS (300-450 millions SEK par an), le MISTRA (200-250 millions SEK) et l'UE (150-200 millions SEK). En outre, les universités et les instituts ont leurs propres budgets dans ce domaine, d'un montant total de quelque 500 millions SEK par an.

4.3 *Programmes d'investissements locaux*

Dans le cadre des *programmes d'investissements locaux*, l'État a octroyé aux communes quelque 6.2 milliards SEK sur la période 1998-2004 pour accélérer la transition vers la durabilité et créer des emplois (tableau 5.4). Ces subventions avaient pour but d'exercer un puissant effet catalyseur en attirant environ le double de cofinancements. Au cours de la période, 211 programmes dans 163 communes ont été approuvés et les investissements totaux liés à l'environnement ont atteint près de 21 milliards SEK. Toutefois, environ 20-25 % des crédits sont restés inutilisés et ont été réintégrés dans le budget national. On estime que les programmes ont créé 2 000 emplois permanents. Parmi les effets environnementaux estimés, on peut citer une réduction de la consommation d'énergie de 2.1 milliards de kWh (avec une baisse concomitante des émissions de CO₂) et une diminution sensible de la mise en décharge de déchets. Les programmes d'investissements liés au climat qui ont remplacé les programmes d'investissements locaux sont ciblés plus étroitement sur les mesures destinées à réduire les émissions de GES ; les subventions s'élèvent au total à 840 millions SEK pour la période 2003-04.

Tableau 5.4 Programmes d'investissements locaux, 1998-2004

	Nombre de programmes	Investissement total (millions SEK)	Investissement lié à l'environnement (millions SEK)	Subventions (millions SEK)	Nombre d'emplois permanents créés
1998-2000	42	12 835	7 776	2 320	474
1999-2001	47	4 902	4 562	1 432	664
2000-02	57	5 836	5 056	1 487	567
2001-03	40	2 705	2 415	733	214
2002-04	25	980	928	236	82
Total	211	27 259	20 738	6 210	2 000

Source : Ministère de l'Environnement.

4.4 Subventions à finalité environnementale

Selon les comptes nationaux de la Suède, les *subventions environnementales* totales ont augmenté au début des années 90 pour atteindre leur point culminant en 1998, avant de redescendre aux environs de 0.1 % du PIB en 2000 (tableau 5.5). Ce chiffre représente *moins de 10 % des dépenses environnementales* ; les subventions agro-environnementales entrent pour plus de 85 % dans le total des subventions environnementales.

Les *subventions* peuvent être destinées à protéger l'environnement ou viser d'autres objectifs tels que le développement régional, les effets sur l'environnement étant fortuits. Les subventions massives au transport (par exemple, en faveur des transports publics) ne figurent pas dans la description ci-dessus, car leur principale justification est régionale et non environnementale. Le soutien national aux collectivités locales par le biais des programmes d'investissements locaux est également exclu.

Dans l'ensemble, le *principe pollueur-payeur* (au sens de l'OCDE) est respecté en Suède, même s'il faut éviter les entorses à une application rigoureuse. Moins de 10 % du total des subventions environnementales (1 % des dépenses de lutte contre la pollution) sont liées à l'*énergie* et visent principalement à accroître l'efficacité énergétique et à améliorer les technologies énergétiques. Ainsi qu'on l'a déjà noté, plusieurs *branches industrielles* à forte intensité énergétique bénéficient

d'importantes exonérations fiscales. Parmi les secteurs qui ne reçoivent pas de paiements ou de subventions pour la protection de l'environnement figurent les industries extractives, les industries manufacturières, la construction, le commerce de gros et de détail et l'intermédiation financière. Près de 90 % des subventions environnementales totales (environ 10 % des dépenses de lutte contre la pollution) sont liées aux ressources naturelles, s'adressent principalement à l'*agriculture* et couvrent à la fois la protection de la nature et la lutte contre la pollution. Dans les programmes d'investissements locaux, le soutien aux *municipalités* a représenté moins de 5 % des dépenses de lutte contre la pollution.

Tableau 5.5 **Subventions à finalité environnementale, 1993-2000**

(millions SEK à prix courants)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Subventions liées aux ressources	248	296	1 110	947	1 638	2 694	2 423	2 028
Protection de la nature dans le secteur agricole	226	250	245	–	–	–	–	–
Autres mesures dans le secteur agricole	–	–	825	890	1 410	2 446	2 188	1 786
Préservation des paysages	17	30	4	0	0	0	0	0
Environnement dans le secteur agricole	5	1	1	1	8	15	5	13
Subventions à la pisciculture	0	2	0	3	1	4	0	0
Recherche	0	2	6	7	4	5	4	2
Conseil de la recherche forestière et agronomique	0	11	26	38	204	209	226	223
Subventions aux études environnementales	0	0	3	8	11	15	0	4
Subventions liées à l'énergie	121	71	152	141	165	178	191	154
Efficacité énergétique	23	..	3	5	1	13	12	6
Technologies énergétiques	–	–	–	–	–	–	51	27
Technologie des énergies nouvelles	–	–	–	–	–	0	67	32
Recherche sur l'énergie	86	64	134	122	164	165	43	66
Recherche sur la bioénergie	12	11	15	14	0	0	0	0
Chauffage et électricité en Suède méridionale	–	–	–	–	–	0	15	23
Efficacité énergétique en Europe orientale	0	0	0	0	0	0	3	0
Subventions liées au transport	0	0	14	2	3	3	14	0
Véhicules électriques et hybrides	0	0	14	2	3	3	14	0
Total subventions à finalité environnementale	369	367	1 276	1 090	1 806	2 875	2 628	2 182
(% du PIB)	0.02	0.02	0.07	0.06	0.10	0.15	0.13	0.10
(% des subventions totales)	0.62	0.63	2.08	1.98	3.74	6.77	6.54	6.44

Source : Statistique Suède.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Faits relatifs à l'environnement (1996-2003)
- VI. Sites Web liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	
SOLS													
Superficie totale (1000 km ²)		9971	1958	9629	378	99	7713	270	84	31	79	43	338
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	9.9	9.2	24.9	17.2	7.1	9.9	29.6	36.4	3.4	15.9	37.2	9.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre arable)		3.7	5.0	6.1	11.3	19.5	1.9	65.6	8.5	17.6	9.3	8.7	6.7
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre arable)		0.10	0.14	0.18	1.52	1.44	0.06	0.82	0.21	1.10	0.14	0.12	0.07
FORÊTS													
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.4	32.6	66.8	65.2	19.4	29.5	47.6	22.2	34.1	10.5	75.5
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.3	0.1	0.6	0.6	0.7	0.9	0.7	0.6	0.8
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.2	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8	1.4
ESPECES MENACÉES													
Mammifères (% des espèces connues)		32.6	33.2	10.5	24.0	17.0	23.2	15.2	26.2	31.6	33.3	22.0	11.9
Oiseaux (% des espèces connues)		13.1	16.9	7.2	12.9	14.1	12.1	25.3	26.0	27.5	55.9	13.2	13.3
Poissons (% des espèces connues)		7.5	5.7	2.4	24.0	1.3	0.7	0.8	41.7	54.3	29.2	15.8	11.8
EAU													
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.5	19.0	20.3	33.9	6.2	..	4.2	45.1	11.9	4.4	2.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	25	71	64	70	..	80	86	38	70	89	81
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.0	1.4	5.0	5.3	1.9	0.2	0.6	-	-	-	1.6	0.2
AIR													
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		80.0	12.2	62.7	6.9	24.8	95.7	11.5	5.0	20.1	25.8	5.2	14.6
(kg/1000 USD PIB)	4	2.9	1.6	2.0	0.3	2.1	4.1	0.7	0.2	0.9	2.0	0.2	0.6
variation en % (1990-fin 1990s)		-22	..	-20	-3	-29	-4	20	-55	-37	-86	-85	-71
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		89.7	12.0	84.4	13.1	23.4	135.1	53.1	22.6	35.7	38.6	38.9	45.6
(kg/1000 USD PIB)	4	3.3	1.6	2.7	0.5	2.0	5.7	3.1	0.9	1.5	2.9	1.5	1.9
variation en % (1990-fin 1990s)		-6	18	5	-	17	17	18	-9	16	-47	-25	-21
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	16.5	3.7	19.9	9.3	9.4	18.0	8.7	8.4	11.8	12.0	9.6	11.5
(t./1000 USD PIB)	4	0.61	0.45	0.63	0.37	0.66	0.74	0.46	0.34	0.47	0.88	0.37	0.49
variation en % (1990-2001)		22	24	17	13	88	34	45	17	14	-18	4	12
PRODUCTION DE DÉCHETS													
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	..	50	..	40	60	110	30	80	60	70	20	150
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	350	310	760	410	360	690	380	560	550	330	660	460
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	5.0	0.3	0.9	1.9	3.2	-	-	-	2.3	0.9	-	2.1

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1995.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
13.3	35.7	5.2	8.9	9.5	2.4	12.1	17.1	25.3	6.5	23.6	7.3	22.4	9.6	8.0	28.7	4.1	10.9	14.6
12.8	14.9	6.6	4.2	9.8	38.6	7.6	x	29.5	11.2	6.0	4.0	5.1	5.8	7.1	10.4	4.2	19.1	6.3
0.44	0.24	0.30	0.15	-	0.24	0.70	0.63	0.89	0.09	0.07	0.53	0.25	0.21	0.06	0.33	0.09	0.52	0.20
31.4	30.1	22.8	18.9	1.3	8.8	23.3	34.4	9.2	39.2	29.7	37.9	42.2	32.3	73.5	31.7	26.9	10.5	33.9
0.7	0.4	0.6	0.6	-	0.6	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.5	0.4	0.7	0.5
6.8	1.8	2.8	0.1	2.8	11.2	7.1	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
19.7	36.7	37.9	71.1	-	6.5	40.7	51.6	15.6	3.4	14.6	17.3	22.2	21.2	22.4	34.2	22.2	21.9	..
14.3	29.2	13.0	18.8	34.7	21.8	18.4	50.0	27.1	7.7	14.7	13.7	14.4	14.1	19.1	42.6	6.7	6.4	..
7.5	68.2	24.3	32.1	-	33.3	31.8	27.9	82.1	-	9.6	18.6	23.8	29.4	16.4	44.7	9.9	11.1	..
16.2	20.2	14.7	4.7	0.1	..	32.1	3.7	9.9	0.7	18.6	15.1	1.4	34.7	1.5	4.8	17.0	20.8	11.4
77	93	56	32	33	73	63	95	98	73	55	42	53	55	86	96	17	95	64
0.6	0.2	0.1	-	2.1	0.3	0.3	-	0.5	2.9	0.2	0.2	-	1.0	0.4	-	0.5	0.8	27.4
14.3	10.1	51.4	57.6	33.4	42.2	16.0	7.1	5.7	6.4	39.1	37.0	33.2	35.4	6.8	3.9	33.0	19.9	32.6
0.7	0.4	3.7	5.7	1.3	1.7	0.8	0.2	0.2	0.2	4.3	2.4	3.2	1.9	0.3	0.1	5.3	1.0	1.5
-34	-84	7	-41	14	-14	-46	-79	-55	-46	-53	4	-67	-35	-43	-35	..	-68	-34
28.3	19.9	36.3	21.6	91.7	32.2	25.8	38.8	26.6	53.7	21.7	36.5	24.1	34.5	28.2	14.8	14.1	26.9	41.0
1.3	0.9	2.6	2.1	3.5	1.4	1.2	0.9	1.1	2.0	2.4	2.4	2.3	1.9	1.2	0.6	2.3	1.3	1.9
-12	-40	17	-7	-2	3	-24	-27	-27	6	-35	17	-43	11	-25	-32	48	-42	-4
6.3	10.5	8.2	5.5	7.4	11.0	7.3	19.0	11.0	7.8	7.7	5.7	7.5	7.1	5.4	6.3	2.8	9.3	11.1
0.27	0.45	0.53	0.48	0.27	0.38	0.33	0.44	0.44	0.28	0.85	0.35	0.67	0.39	0.22	0.23	0.49	0.43	0.51
2	-11	27	-17	5	31	7	-19	13	24	-16	48	-28	35	-	6	38	-2	13
80	30	50	20	1	60	20	130	30	30	160	80	80	40	100	10	30	40	70
510	540	430	450	700	560	500	640	610	620	290	440	320	650	450	650	390	560	540
4.3	1.2	-	1.5	-	-	-	-	0.2	-	-	-	3.1	1.1	4.4	2.2	-	3.5	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2002 (milliards USD aux prix et PPA 1995)	845	808	9039	3159	675	475	73	199	256	140	139
variation en % (1990-2002)	38.8	41.3	40.7	16.3	99.2	49.3	40.9	29.0	25.6	6.4	29.7
par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Exportations, 2002 (% du GDP)	41.2	27.2	9.7	11.1	40.0	20.6	34.0	52.1	81.5	65.2	44.2
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2002)	37.3	42.5	42.6	-7.7	152.4	30.3	24.4	46.6	14.1	-11.1	35.8
AGRICULTURE											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2002)	9.7	34.7	18.5	-9.8	32.7	10.7	35.2	6.5	20.2	..	2.2
Cheptel, 2002 (million éq. têtes d'ovins)	109	279	790	54	27	283	99	17	30	14	25
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2001 (Mtep)	248	152	2281	521	195	116	18	31	59	41	20
variation en % (1990-2001)	18.7	22.8	18.4	19.3	110.4	32.1	30.5	22.7	21.2	-12.7	12.3
Intensité énergétique, 2001 (tep/1000 USD PIB)	0.29	0.19	0.25	0.16	0.29	0.24	0.25	0.15	0.23	0.30	0.14
variation en % (1990-2001)	-11.6	-12.3	-13.8	2.9	12.3	-8.4	-3.0	-3.9	-2.9	-16.3	-12.0
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2001 (%)	4										
Combustibles solides	12.3	5.1	23.9	19.2	22.1	47.9	7.0	12.2	13.2	49.9	21.2
Pétrole	35.5	60.8	39.6	49.2	51.9	28.7	34.3	42.8	41.7	19.9	44.0
Gaz	28.6	22.4	22.7	12.4	9.6	17.6	29.1	22.6	22.6	19.0	23.3
Nucléaire	8.0	1.5	9.2	16.0	15.0	-	-	-	20.7	9.1	-
Hydro, etc.	15.6	10.2	4.5	3.1	1.4	5.8	29.7	22.4	1.7	2.1	11.5
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 1999 (1000 véh.-km/hab.)	9.4	0.6	15.8	6.0	1.8	9.3	7.9	7.8	8.7	3.1	8.4
Parc de véhicules routiers, 1999 (10 000 véhicules)	1784	1459	21533	7003	1116	1199	231	485	512	373	223
variation en % (1990-1999)	7.8	47.7	14.1	24.0	228.9	22.7	25.2	31.3	20.2	43.7	17.9
par habitant (véh./100 hab.)	58	15	79	55	24	63	60	60	50	36	42

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

- 1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.
- 2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
123	1401	1922	165	117	8	110	1292	19	399	125	352	168	59	740	216	199	390	1295	24908
25.1	24.1	21.9	36.2	15.8	32.1	125.2	19.8	70.8	35.4	47.7	46.3	34.6	23.0	36.2	25.0	10.0	41.7	30.8	33.0
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	24.7	27.4	6.0	21.9	22.1
38.1	27.3	35.5	20.5	54.9	39.7	93.7	26.9	146.6	61.7	41.8	29.6	30.1	72.8	28.5	43.3	42.7	28.8	25.8	21.4
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
68.5	18.0	12.7	14.6	67.8	..	284.4	12.6	30.1	20.3	40.7	66.6	22.3	8.1	21.5	36.2	19.1	52.6	6.2	<u>24.0</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-9.9	5.4	-5.9	13.6	-22.6	9.5	4.1	5.3	x	-4.9	-14.3	-14.3	0.7	..	15.0	-10.4	-6.0	12.9	-7.9	..
8	162	123	20	13	1	54	72	x	43	9	58	19	7	99	13	12	112	114	2667
34	266	351	29	25	3	15	172	4	77	27	91	25	19	127	51	28	72	235	5333
15.9	16.9	-1.4	29.4	-11.0	54.8	41.7	12.7	7.4	16.1	23.8	-9.3	44.1	-12.6	39.7	9.4	11.6	36.7	10.8	18.1
0.27	0.19	0.18	0.17	0.22	0.44	0.14	0.13	0.20	0.19	0.21	0.26	0.15	0.31	0.17	0.24	0.14	0.19	0.18	0.21
-5.8	-4.7	-19.0	-1.3	-20.6	16.4	-33.3	-5.6	-36.8	-14.0	-15.3	-37.2	7.6	-25.9	4.6	-10.8	1.5	4.0	-13.7	-9.6
18.5	4.7	24.2	32.7	14.4	2.7	17.5	8.0	3.3	11.0	3.6	61.1	12.9	23.3	14.7	5.4	0.5	28.4	17.0	20.8
28.6	34.5	38.3	56.7	26.4	24.4	56.9	51.6	74.2	38.9	30.7	22.5	64.2	16.4	52.8	27.3	48.0	40.1	34.8	40.8
11.2	13.5	21.5	5.9	42.7	-	23.9	34.6	20.7	46.9	20.6	11.4	9.1	32.4	12.9	1.5	8.8	18.5	37.1	21.3
18.0	40.4	12.7	-	14.7	-	-	-	-	1.4	-	-	-	23.7	13.1	36.5	24.2	-	10.0	11.2
23.6	6.8	3.1	4.8	1.7	72.9	1.7	5.9	1.8	1.8	45.0	5.0	13.7	4.3	6.5	29.2	18.5	13.0	1.2	5.9
8.9	8.4	7.4	7.3	3.4	6.5	8.3	8.0	8.9	7.0	7.2	4.5	5.6	2.2	4.2	8.4	7.2	0.8	7.8	8.0
240	3309	4503	389	271	17	148	3545	31	675	225	1104	461	141	2048	424	376	548	2909	57281
7.6	16.3	20.7	54.1	12.7	27.3	55.8	15.9	40.2	17.7	16.0	72.6	109.5	..	41.8	7.9	13.9	132.1	15.4	<u>21.7</u>
47	56	55	37	26	62	39	61	71	43	51	29	45	26	52	48	53	8	49	51

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
POPULATION											
Population totale, 2002 (100 000 hab.)	311	1001	2855	1273	473	195	39	81	103	103	54
variation en % (1990-2002)	13.4	24.8	15.5	3.2	11.1	15.2	17.1	5.5	3.0	-1.6	4.5
Densité de population, 2002 (hab./km ²)	3.2	51.8	30.0	337.3	480.0	2.5	14.6	97.1	335.8	129.3	124.7
Indice de vieillissement, 2001 (+ de 64/ - de 15 ans)	67.1	17.0	58.4	125.1	36.3	61.0	52.4	92.5	94.5	84.4	79.3
SANTÉ											
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2001 (ans)	82.0	77.1	79.5	84.9	79.2	82.4	80.8	81.7	80.8	78.5	79.0
Mortalité infantile, 2001 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	21.4	6.9	3.1	6.2	5.3	5.8	4.8	5.0	4.0	4.9
Dépenses, 2001 (% du PIB)	9.7	6.6	13.9	7.6	5.9	8.9	8.1	7.9	9.0	7.3	8.6
REVENU ET PAUVRETÉ											
PIB par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	21.9	17.0	8.1	..	9.3	..	7.4	7.8	..	5.0
Inégalités (indices de Gini)	2	28.5	52.6	34.4	26.0	..	30.5	25.6	26.1	27.2	..
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3
EMPLOI											
Taux de chômage, 2002 (% de la population active totale)	7.7	2.7	5.8	5.4	3.0	6.3	5.2	5.3	7.3	7.3	4.5
Taux d'activité, 2002 (% des 15-64 ans)	78.6	55.6	76.1	77.5	65.9	75.5	76.7	77.5	66.9	71.6	79.9
Population active dans l'agriculture, 2001 (%)	4	2.9	17.6	2.4	4.9	10.3	4.9	9.1	5.7	2.2	4.8
ÉDUCATION											
Éducation, 2001 (% 25-64 ans)	5	81.9	21.6	87.7	83.1	68.0	58.9	75.7	77.0	59.5	86.2
Dépenses, 2000 (% du PIB)	6	6.4	5.5	7.0	4.6	7.1	6.0	5.8	5.7	5.5	4.6
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT											
APD, 2002 (% du RNB)	7	0.28	..	0.13	0.23	..	0.26	0.22	0.26	0.43	..
APD, 2002 (USD/hab.)	64	..	46	73	..	50	31	64	104	..	306

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégaie); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	592	823	106	102	3	38	579	4	160	45	386	103	54	403	89	72	686	600	11386
4.3	4.9	3.9	5.6	-1.9	12.9	11.2	2.4	15.5	7.7	7.0	1.3	5.1	1.5	4.4	4.3	8.6	24.0	4.7	10.1
15.4	108.3	231.0	80.7	109.3	2.8	55.4	192.7	171.7	387.8	14.0	123.5	112.8	109.7	80.1	19.8	176.6	89.4	246.0	32.7
84.4	86.2	116.3	111.9	92.4	50.0	52.2	124.9	74.6	73.0	75.0	67.0	90.7	60.2	116.3	100.1	95.6	18.4	82.3	65.9
81.5	83.0	80.7	80.7	76.5	82.2	79.2	82.9	81.3	80.6	81.4	78.4	80.3	77.6	82.9	82.1	82.8	70.9	80.4	..
3.2	4.6	4.5	5.9	8.1	2.7	5.8	4.3	5.9	5.3	3.8	7.7	5.0	6.2	3.9	3.7	4.9	33.0	5.5	..
7.0	9.5	10.7	9.4	6.8	9.2	6.5	8.6	5.6	8.9	8.0	6.3	9.2	5.7	7.5	8.7	10.9	4.8	7.6	..
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	24.7	27.4	6.0	21.9	22.1
4.9	7.5	9.4	13.8	7.3	..	11.0	14.2	..	6.3	10.0	6.4	6.2	16.2	10.9	..
22.8	27.8	28.2	33.6	28.3	..	32.4	34.5	..	25.5	25.6	23.0	26.9	49.1	32.4	..
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
9.1	8.9	7.8	10.0	5.9	3.1	4.2	9.1	3.0	2.5	4.0	19.9	5.1	18.6	11.4	4.0	2.8	10.6	5.2	6.9
74.8	69.9	75.8	63.3	59.2	86.7	70.1	61.4	66.3	66.9	80.6	64.2	76.3	69.6	67.6	76.4	85.8	49.8	75.7	70.8
5.7	3.7	2.6	16.0	6.3	7.8	7.0	5.3	1.4	2.9	3.9	19.1	12.7	6.1	6.4	2.3	4.2	32.6	1.4	6.6
73.8	63.9	82.6	51.4	70.2	56.9	57.6	43.3	52.7	65.1	85.8	45.9	19.9	85.1	40.0	80.6	87.4	24.3	63.0	64.3
5.6	6.1	5.3	4.0	5.0	6.3	4.6	4.9	..	4.7	5.9	5.2	5.7	4.2	4.9	6.5	5.7	3.4	5.3	<u>5.5</u>
0.35	0.38	0.27	0.21	0.40	0.20	0.77	0.81	0.89	..	0.27	..	0.26	0.83	0.32	..	0.31	0.23
89	92	65	26	102	40	330	207	374	..	31	..	42	223	129	..	82	68

4) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

5) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

6) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

7) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R R
1956	Washington	Protocole	Y	R	R	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R R
1954	Londres	Conv. - Prévention de la pollution des mers par les hydrocarbures	Y	R	R	R R
1971	Londres	Amendements à la convention (protection du Récif de la Grande-Barrière)			R	
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S		D
1979	Bruxelles	Protocole	Y			
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires				
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y			
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y			
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R		R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y	D	D	S D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y	R		R R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y	R		R R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)				
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y			
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R		R R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y			
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)	Y	R	R	R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets	R		S	

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R			R	R	R	R			D	R	R		R	R					R	R	R		R
R	R	R				R	R	R				R	R	R		R	R					R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R
	R	R				R	R	R	R	R				R		R							R	R		R
D			D		D	D	D	D				R		S	R	D	D	R	R			R	D	R		D
R			R			S		S							R			R	R			R		R		D
R	S		R		R	R	R				S	S			R			R				R		R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R				R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S				S				S				R			R								
				R						R							R		R	S						S
				S	R	R	R	S	S	S	R				R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S	S
				S						S				S				S								
R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R			R	R			R
				R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R			R	R			R
S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
			R	S		R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R		R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D	R	D	D	D	R			D	D	D		D	
R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R			R	R	R		D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	R			D	D	D		D	
			R		R		R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R		R	R			D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R			R
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R			R
				R		R	R	R	R	R				R								R	R			R
R	R	R		R		R	R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R		R	R			R
			R		S		R	S	R	R		R	R			S	R					R	R			R

II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN MEX USA JPN					
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)	Y	R	R	R	R
1978	Genève	Modification	Y	R	R	R	R
1991	Genève	Modification	Y			R	R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)	Y	R	R	R	R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux	Y	R	R	R	R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Y	R	R	R	R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Y	R	R	R	R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)	Y				R
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)	Y		R		R
1996	Londres	Amendement à la convention	Y	S			
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)	Y				
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)	Y	R	R	R	R
1978	Londres	Annexe III	Y			R	R
1978	Londres	Annexe IV	Y				R
1978	Londres	Annexe V	Y		R	R	R
1997	Londres	Annexe VI	Y				
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Y				
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe	Y				
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	Y				
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë	Y				
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrants africains et eurasiens	Y				
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer	Y	R	R		R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention	Y	R		S	R
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrants	Y	R		R	S
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux	Y	R		R	R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux	Y	R		R	R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone	Y	R	R	R	R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)	Y	R	R	R	R
1990	Londres	Amendement au protocole	Y	R	R	R	R
1992	Copenhague	Amendement au protocole	Y	R	R	R	R
1997	Montréal	Amendement au protocole	Y	R		R	R
1999	Pékin	Amendement au protocole	Y	R		R	R

II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA	JPN
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		Y	R R R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		Y	R R R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		Y	R R S R
1995	Genève	Amendement			
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages			
1989	Londres	Conv. - Assistance		Y	R R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		Y	R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		Y	R R R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)			
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		Y	R R S R
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		Y	S R R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		Y	R R R R
1997	Kyoto	Protocole			
				R	R S R
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		Y	R R S R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		Y	
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		Y	R R R R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire		Y	R R R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		Y	R R R R
1995	Rome	Code de conduite pour une pêche responsable			
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives			S
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)			
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires			S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des déchets radioactifs		Y	R R R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux			
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides		Y	R S S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers			
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires			S R
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		Y	R R S R

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			R	R	R	R	R	R	R							R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
					S	S	S			S					S							S	S		S		
	R	R				R	S	R	R	R		R	R	R		R	R	S				S	R	R		R	
R														R			R					R					
R	R	R				R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R				R	R	R		R	
					S	S	S	S	R							R	R					R					
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S		S	R	S	R	R	S	R	S	S	R	S	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	S	S		
					S											R						R					
R																R						R				R	
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
					S	S		S							S	S						S			S		
					S	S	S	S	R							R	R					R					
S				S											S												
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	
							R	S	R		R				S	R	R		S			R					
R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R				R	R	R		S			R	R	R	S	S	R
														S								R	S				
	S					R	S									R						R					
S	S	S	R	S	R	R	R	R	R	S	S	R	S	S	R	R	R	S	S	R	S	R	R	S	S	S	S

II.B : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1940	Washington	Conv. - Protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique	Y		R	R
1946	Londres	Conv. - Règlementation du maillage des filets de pêche et des tailles limites des poissons	Y			
1958	Dublin	Modification	Y			
1960	Londres	Modification	Y			
1961	Copenhague	Modification	Y			
1962	Hambourg	Modification	Y			
1963	Londres	Modification	Y			
1950	Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y			
1957	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y			
1975	New York	Protocole	Y			
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y			
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y	R	R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y	S	R	R
1960	Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y			
1963	Bruxelles	Conv. complémentaire	Y			
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention	Y			
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y			
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention	Y			
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y			
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application de la Conv. de Vienne et de la Conv. de Paris	Y			
1962	Stockholm	Accord - Protection du saumon dans la mer Baltique	Y			
1972	Stockholm	Protocole	Y			
1964	Londres	Conv. - Pêche	Y			
1967	Londres	Conv. - Exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord	Y	S		S
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y			
1979	Strasbourg	Protocole	Y			
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y			
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique	Y	R	R	R
1973	Oslo	Accord - Protection des ours blancs	Y	R		R
1973	Gdansk	Conv. - Pêche et conservation des ressources vivantes dans la mer Baltique et les Belts	Y			
1982	Varsovie	Amendements	Y			
1974	Stockholm	Conv. - Protection de l'environnement nordique	Y			
1992	Paris	Conv. - Prévention de la poll. marine de l'Atlantique nord-est (remplace Oslo 1972 et Paris 1974)	Y			
1992	Helsinki	Conv. - Protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique	Y			
1979	Berne	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y			
1979	Genève	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Y	R		R
1984	Genève	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R		R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30%)	Y	R		
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R		R
1991	Genève	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S		S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R		
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R		R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R		S
1999	Göteborg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)		S		S

II.B : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1980	Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y			
1995	Strasbourg	Protocole additionnel	Y			
1998	Strasbourg	Second protocole	Y			
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique	Y	R	R	R
1982	Paris	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port	Y	R		
1982	Reykjavik	Conv. - Conservation du saumon dans l'Atlantique Nord	Y	R	R	
1983	Bonn	Accord - Coop. contre la poll. mer du Nord par les hydrocarbures et autres subst. dangereuses	Y			
1989	Bonn	Amendement	Y			
1989	Stockholm	Accord - Coopération transfrontière pour prévenir et limiter, en cas d'accident, les conséquences dangereuses pour la santé, la propriété et l'environnement	Y			
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R		S
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S		S
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y			
1999	Londres	Prot. - l'eau et la santé				
1992	La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y			
1993	Copenhague	Accord - Coopération concernant la prévention de la pollution marine par les hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux	Y			
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie	Y			S
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y			S
1998	Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y			
2003	Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)				
1998	Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal				
2000	Florence	Conv. - Convention européenne du paysage				

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
			R	R	R	R	R	R	R		R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S	S				R	R			S		S	R	R				S	R		R	R		
								S	R			S			R	R				S	R		R	S		
R	R	R			R		R	R	R	R				R		R	R	R				R	R		R	R
				R		R	R	R	R	R			R	R	R		R	R	R	R		R	R		R	
					R	R						R					R						D		R	
				R		R		R	R							R	R						R		R	R
				R		R		R	R							R	R						R		R	R
					R	R										R							R		R	R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	S	R	R	R	S	R	R	R			R	R	S	R	S	S			R	R	R	S	R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R
			S	R	S	S	S	S	S	S	R	S		S	R	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	S
			S	R	S	R	R	S	S	R			R	S	S	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R
					R	R						R				R							R			
S			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
S			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S	R	S	R	S	R	S	S	R	S	S	R	S	S	R	R	R		S	S	S		S	S
			S	S	S	S	S	S	S	S	S		S	S	S	S	S	S	S		S	S	S		S	S
			S	S		S	S	S	S	S		S		S	S								S			
			S		S	S	S		S				S	S			R	S	S		S	S	S			

Référence III

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CIPB	Commission internationale des pêches de la Baltique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
COV	Composé organique volatil
COVNM	Composé organique volatil non méthanique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMAS	Système de management environnemental et d'audit (UE)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GES	Gaz à effet de serre
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki)
ISO	Organisation internationale de normalisation
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NUTEK	Agence suédoise de développement industriel et technique
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OQE	Objectif de qualité de l'environnement
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PBDE	Polybromodiphényléthers
PCB	Biphényles polychlorés

PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
RNB	Revenu national brut
SACO	Substance appauvrissant la couche d'ozone
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
SME	Système de management environnemental
SNV	Agence suédoise pour la protection de l'environnement
TAC	Total admissible de capture
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Avec une superficie totale de 450 000 km², la Suède est l'un des pays les plus étendus d'Europe occidentale. Elle occupe environ les deux tiers de la péninsule scandinave et s'étire sur quelque 1 600 kilomètres, du sud de la mer Baltique au nord du cercle polaire arctique. Ses côtes ont une longueur de plus de 2 700 kilomètres. La Suède est constellée de plus de 83 000 lacs et les côtes, très découpées, sont bordées de milliers d'îles. Le pays est relativement plat dans l'ensemble, mais une longue chaîne de montagnes au nord-ouest culmine néanmoins à 2 111 mètres.

Environ 68 % des terres émergées du pays (411 620 km²) sont recouverts de forêts et autres espaces boisés, et quelque 3 % sont bâtis. Les terres agricoles en occupent aux alentours de 8 %, ce qui suffit pour assurer l'autonomie du pays pour la plupart des produits agricoles, et les marécages (tourbières et marais) 12 %. Les lacs représentent près de 40 000 km². La plus grande partie du pays abrite de grandes quantités d'élans, cerfs, renards et autres espèces sauvages. Quelque 230 000 rennes évoluent librement dans le Nord du pays. En vertu du droit suédois de libre accès aux terres privées (allemansträtten), tout le monde peut se promener dans les champs et les forêts et cueillir baies et champignons.

Les vastes forêts d'épicéas, de pins et autres résineux alimentent le secteur, très développé, des scieries et les industries des pâtes et papiers et des produits finis du bois. Environ 85 % de la production de papier et de la pâte commercialisée et 75 % des sciages sont exportés. À peu près 3 % des superficies boisées appartiennent à l'État. Les autres ressources naturelles sont l'énergie hydroélectrique, le minerai de fer, l'uranium et d'autres minerais. En revanche, la Suède ne dispose pas de gisements de pétrole ou de charbon importants. Les seules mines de fer encore en exploitation sont situées à l'extrême nord et leur production est en grande partie exportée. Le Nord et le centre du pays comptent également un certain nombre de sites d'extraction de minerais sulfurés.

L'énergie hydroélectrique, produite à faible coût, a été un facteur essentiel du développement industriel du pays. Aujourd'hui, elle représente environ 32 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (47 Mtep) ; bon nombre des centrales sont implantées sur les cours d'eau du Nord du pays. Onze réacteurs nucléaires assurent eux aussi approximativement 32 % des approvisionnements totaux en énergie primaire. Le reste de l'approvisionnement énergétique provient principalement d'importations de

pétrole (28.6 %), de combustibles solides (5.5 %) et de gaz (1.5 %). À la suite d'un référendum organisé en 1980, le Riksdag, le Parlement suédois, a voté une disposition prévoyant l'élimination progressive de l'énergie nucléaire pour 2010, mais cet objectif a été abandonné en 1997. Un réacteur, Barsebäck 1, a été arrêté à ce jour.

Référence V

FAITS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (1996-2003)

1996

- Une commission gouvernementale chargée d'étudier la recherche sur l'environnement recommande aux pouvoirs publics de proposer, dans un prochain projet de loi relatif à cette question, de modifier l'orientation de la recherche dans ce domaine, afin de mettre davantage l'accent sur les aspects sociaux et scientifiques.
- Le Premier ministre annonce que la Suède se donne pour ambition de rendre l'État providence plus respectueux de l'environnement. L'intégration de la notion de durabilité dans la longue tradition de la pratique du consensus vise à réduire les disparités économiques, à redistribuer la richesse et à mener à bien la réforme de la protection sociale.
- La Commission de la politique des transports présente un plan d'investissement sur dix ans dans les réseaux routier et ferroviaire, dont l'un des objectifs est de mettre en place un réseau de transport respectueux de l'environnement.
- Au sommet de Visby, les premiers ministres des pays de la région adoptent le programme « Baltique 21 », traduction du programme Action 21 pour le bassin de la mer Baltique.
- Le 25^e parc national de la Suède, Tresticklan, est créé à la frontière avec la Norvège. Il comporte près de 3 000 hectares de forêt primaire.
- L'UNESCO inscrit deux sites suédois de plus sur sa liste du Patrimoine mondial : le village-église de Gammelstad, situé sur la commune de Luleå, dans le Nord du pays, et la région de Laponie.
- Une nouvelle taxe sur l'extraction de gravier naturel entre en vigueur.
- Un projet de loi envisage une taxe sur les émissions de CO₂ de 0.37 SEK par kilogramme, assortie d'exonérations en faveur des productions qui demandent beaucoup d'énergie.
- Le gouvernement propose de ramener le budget 1997 de l'Agence pour la protection de l'environnement (SNV) à 230 millions SEK, dont 170 millions SEK destinés à la recherche et 40 millions SEK à l'acquisition d'aires naturelles.
- Plusieurs organismes publics sont invités de participer à un projet pilote sur les systèmes de management environnemental ISO 14000.

1997

- Le gouvernement présente au Riksdag la première communication sur les activités en faveur du développement durable en Suède. Des objectifs de qualité de l'environnement (OQE), qui doivent être atteints en l'espace d'une génération (c'est-à-dire d'ici 2020), sont définis.
- La Commission du développement écologiquement viable est mise sur pied. Elle comprend cinq ministres et elle est présidée par le ministre de l'Environnement.
- Des restrictions plus rigoureuses sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur sont adoptées.
- Le Riksdag adopte l'ordonnance sur la responsabilité des producteurs concernant les emballages.
- Tous les ministères et organismes publics sont tenus de commencer à appliquer le Système de management environnemental et d'audit (EMAS).
- Le gouvernement met un terme à la négociation d'un accord controversé entre le Parti social-démocrate, le Parti libéral et le Parti modéré concernant des projets d'infrastructures et le péage routier dans le secteur de Stockholm.
- Le gouvernement soumet au Riksdag un projet présentant un plan d'action en faveur de la biodiversité, qui prévoit le renforcement de la protection des espèces en péril.
- Dans son projet de loi de finances du deuxième trimestre, le gouvernement propose des programmes d'investissements locaux en faveur du développement écologiquement viable. Le Riksdag approuve l'affectation de 5.4 milliards SEK à ces programmes pour la période 1998-2000.
- Un projet de loi propose que les rapports annuels établis par les sociétés par actions évoquent les questions d'environnement.
- Le Centre national d'information sur les parcs nationaux ouvre ses portes dans le Parc national de Tyresta, au sud de Stockholm.
- Le Riksdag adopte de nouvelles orientations en matière de politique énergétique. Le but est de faciliter les initiatives visant à mettre sur pied une société écologiquement viable.
- Il est décidé d'interdire les exportations de mercure, dont l'utilisation est en cours d'abandon en Suède.
- Dans une communication au Riksdag, le gouvernement décrit les activités qu'il conduit en vue d'atteindre la viabilité écologique en Suède.

- Le gouvernement transmet au Riksdag un projet de loi sur la durabilité de l'agriculture et des pêches, qui met l'accent sur les aspects environnementaux.
- Des symptômes neurologiques décelés chez des travailleurs et des animaux d'élevage déclenchent un scandale retentissant : d'importantes quantités d'acrylamide, produit utilisé dans la construction du tunnel ferroviaire d'Hallandsas dans le but de l'étanchéifier, se sont répandues dans le cours d'eau le plus proche, où s'abreuvaient des animaux d'élevage, et ont aussi contaminé des ouvriers du chantier. En conséquence, les travaux sont interrompus.
- Une commission gouvernementale propose de réorganiser la gestion de l'eau en Suède, de manière à ce qu'elle soit conduite à l'échelle des bassins hydrographiques.
- Le Riksdag adopte une loi sur l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Deux réacteurs de la centrale de Barsebäck doivent être arrêtés en 2001, à condition que leur production puisse être remplacée par des sources d'énergie renouvelables ou compensée par des économies d'énergie.

1998

- La Suède signe le Protocole de Kyoto.
- La Suède met en place des droits environnementaux différenciés sur les voies de navigation, calculés en fonction des émissions de SO_2 et de NO_x des navires.
- Le gouvernement adopte des dispositions sur la responsabilité des producteurs concernant les véhicules hors d'usage.
- Le gouvernement publie son premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.
- Le Forum Mégascience de l'OCDE se réunit à Saltsjöbaden, pour examiner le rôle de la communauté scientifique dans la réalisation d'analyses intégrées et la formulation d'avis sur certaines questions scientifiques mondiales telles que le changement climatique, sur d'autres problèmes environnementaux, sur la santé et sur la sécurité des aliments.
- Le gouvernement présente un projet de loi sur les transports durables.
- Les pouvoirs publics modifient leur programme d'action sur l'architecture, les structures et le design dans l'optique d'une meilleure qualité des milieux bâtis.
- Le projet de loi sur l'environnement définit les quinze OQE, dont l'échéance est fixée à une génération, ce qui signifie que d'ici 2020 (2050 dans le cas du changement climatique), les pressions sur l'environnement doivent être ramenées à des niveaux acceptables à long terme.

- Les ministres des Affaires étrangères du Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) adoptent le programme Baltique 21.
- Le port naval de Karlskrona est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.
- Un projet de taxe sur les déchets non recyclés est reporté en raison des incertitudes quant à sa conformité à la législation européenne.
- Les taxes sur les véhicules sont abaissées pour les voitures électriques et hybrides.
- L'EMAS devient applicable dans tous les secteurs en Suède.
- Le 26^e parc national de Suède, Färnebofjärden, est créé. S'étendant sur plus de 10 000 hectares, il est parcouru par un réseau de cours d'eau d'exception, assorti de lacs peu profonds reliés entre eux par des rapides et entourés de forêts alluviales.
- Le Conseil suédois de la planification et de la coordination de la recherche soumet au gouvernement un rapport sur une nouvelle stratégie de la recherche sur le développement durable.
- L'Office national des forêts présente son inventaire quinquennal national des principaux habitats, assorti de 40 000 indicateurs sur ces derniers.
- Le gouvernement propose une augmentation substantielle (660 millions SEK sur trois ans) des crédits affectés à l'achat d'aires naturelles de valeur, notamment de zones forestières.
- Un indice environnemental annuel applicable aux sociétés inscrites à la Bourse de Stockholm est créé ; un nombre important d'entreprises y prennent part.

1999

- Le code de l'environnement, qui regroupe 15 textes antérieurs sur l'environnement, est promulgué dans le but de résoudre trois problèmes majeurs : la législation sur l'environnement était auparavant difficile à comprendre, de nombreuses activités (dans les domaines des routes et des chemins de fer, par exemple) n'étaient pas réglementées de manière satisfaisante et de nouveaux problèmes environnementaux se présentaient.
- Les pouvoirs publics renforcent la législation pour stopper le commerce illégal d'espèces menacées.
- Le Riksdag adopte les OQE et demande au gouvernement de présenter des propositions complètes concernant les objectifs intermédiaires, les mesures et les stratégies nécessaires pour atteindre ces OQE.

- Le projet de loi sur le patrimoine culturel, les milieux culturels et les actifs culturels est soumis au Riksdag.
- Le gouvernement propose de porter les crédits affectés à la protection de l'environnement de 1.5 milliard SEK à 2 milliards SEK.
- Le premier réacteur de la centrale nucléaire de Barsebäck est arrêté.
- La SNV propose une nouvelle politique à l'égard des quatre grands prédateurs présents en Suède : l'ours, le loup, le lynx et le glouton.
- À Göteborg, 27 pays signent le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, qui fixe les plafonds nationaux d'émission à atteindre d'ici 2010.

2000

- Une taxe sur la mise en décharge de 250 SEK par tonne entre en vigueur.
- La grenaille de plomb est interdite.
- La Suède participe au Fonds prototype de la Banque mondiale pour le carbone. Le ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications envisage d'acheter de un à deux millions de tonnes de CO₂ environ.
- Un projet de loi relatif à une stratégie sur les produits chimiques, visant à atteindre l'OQE « Environnement exempt de toxicité », est soumis au Riksdag. Il décrit des méthodes permettant de réaliser l'OQE et comprend une série d'objectifs intermédiaires.
- Une Commission sur la responsabilité des producteurs est mise en place.
- Les pouvoirs publics concluent avec l'industrie automobile un accord sur le développement de véhicules fonctionnant avec des carburants de substitution.
- Une stratégie de « réforme fiscale verte » est adoptée à la suite d'un accord conclu entre le gouvernement social-démocrate, le Parti de la gauche et le Parti vert.
- Le 27^e parc national de la Suède, Söderåsen, est créé. Il permet de protéger quelque 1 600 hectares, dont une forêt primaire de feuillus unique, abritant une faune et une flore très abondantes, et sillonnée par des cours d'eau intacts.
- Une commission gouvernementale propose de nouvelles orientations pour la politique relative aux produits chimiques, dans le but d'encourager le renforcement de la législation de l'UE sur ces produits.

- Les pouvoirs publics créent le Comité national pour le programme Action 21 et l'habitat.
- L'UNESCO ajoute à la liste du Patrimoine mondial le paysage agricole du sud d'Öland, une île de la mer Baltique, et la « haute côte » (Höga Kusten) du comté Ängermanland.
- Le Comité de l'environnement de la Confédération des entreprises suédoises présente sa « Vision du développement industriel durable à l'horizon 2025 ».
- La Commission européenne approuve le Programme de développement environnemental et rural 2000-06 de la Suède.
- La Commission sur le climat propose de diviser par deux d'ici 2050 le niveau des émissions de GES de la Suède par rapport à 1990.
- Les pouvoirs publics proposent une augmentation sensible de la taxe sur le CO₂ (0.53 SEK/kg contre 0.37 SEK/kg).

2001

- La Suède assume pour six mois la présidence du Conseil européen. Les problèmes d'environnement constituent l'un des trois dossiers prioritaires du gouvernement.
- Le gouvernement publie son deuxième rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.
- Une Commission gouvernementale sur les déchets est instituée.
- Le gouvernement présente un projet de loi sur les objectifs intermédiaires et les stratégies d'action relatifs aux OQE, et propose de créer un Conseil de suivi des objectifs environnementaux, associé à la SNV. Il annonce également son intention de proposer au Riksdag un seizième OQE concernant la biodiversité.
- Dans le cadre du Programme de développement environnemental et rural, la Commission de l'agriculture, les bureaux administratifs des comtés, la Fédération des agriculteurs suédois et plusieurs entreprises agro-alimentaires lancent une initiative commune appelée « Coup de projecteur sur les éléments nutritifs », destinée à réduire les rejets d'éléments nutritifs dans l'air et dans l'eau dus à l'agriculture. Cette opération s'appuie sur les OQE, notamment sur le septième (« Eutrophisation zéro »).
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui impose l'élimination totale de neuf pesticides toxiques et limite l'utilisation de plusieurs autres produits chimiques, est signée par 92 pays.

- La SNV et le Centre de la biodiversité mettent en place un Centre d'information sur les espèces de Suède.
- Réuni à Göteborg, le Conseil européen adopte une stratégie de développement durable.
- Les ministres de l'Environnement de l'UE adoptent à l'unanimité une position commune sur un Sixième plan d'action environnementale et les Conclusions du Conseil relatives à la future politique de l'UE sur les produits chimiques.
- La zone d'exploitation minière de la grande montagne de cuivre (Kopparbergslagen) de Falun, dans le centre de la Suède, est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le projet de budget 2002 du gouvernement envisage de remplacer les programmes d'investissements locaux par des programmes d'investissements liés au climat, et d'affecter à ces derniers 200 millions SEK pour la première année avant de passer progressivement à 400 millions SEK d'ici 2004. L'objectif est de soutenir les mesures prises par les municipalités pour réduire les émissions de GES.
- Après avoir estimé que les conditions fixées n'étaient pas remplies, le Riksdag reporte l'arrêt du deuxième réacteur de la centrale nucléaire de Barsebäck et demande qu'une nouvelle évaluation soit réalisée en 2003.
- Le gouvernement transmet au Riksdag un projet de loi sur le changement climatique, dans lequel il propose de réduire les émissions nationales de GES de 4 % d'ici 2010.
- Les pouvoirs publics lancent une étude sur les moyens à mettre en œuvre pour appliquer en Suède la directive-cadre de l'UE sur l'eau.

2002

- La Suède ratifie le Protocole de Kyoto.
- Des réglementations concernant le tri des déchets combustibles et l'interdiction de mettre ces derniers en décharge après séparation entrent en vigueur. La taxe sur la mise en décharge est portée de 250 SEK à 288 SEK par tonne.
- La Suède ratifie l'Amendement de Beijing (1999) au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Le gouvernement communique au Riksdag un projet de loi sur les infrastructures visant à construire un réseau de transport viable à long terme, et lance une évaluation des droits sur les voies de navigation dans le but d'améliorer leur rapport coût-efficacité.

- Le gouvernement formule une politique complète de sauvegarde de la nature, qui présente de nouvelles stratégies tenant compte du principe du développement durable et des OQE, et qui met en évidence de nouvelles idées clés telles que l'intégration sectorielle et le renforcement du dialogue avec les collectivités locales.
- La Suède ratifie la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
- Une étude sur la gestion et l'élimination finale des déchets radioactifs résultant des activités non nucléaires est lancée.
- La ratification de l'accord sur le partage de la charge au sein de l'UE confirme que la Suède est autorisée à accroître ses émissions de CO₂ de 4 %.
- À l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui avait été organisée à Stockholm, le gouvernement réunit 250 experts du monde entier pour faire le bilan de trois décennies de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et débattre des stratégies envisageables pour les trente années suivantes. À l'instigation du gouvernement, le Riksdag adopte une loi sur la coopération dans le secteur de l'énergie destinée à assurer un approvisionnement sûr, efficace et respectueux de l'environnement.
- Un négociateur est chargé par le gouvernement de trouver un accord entre les pouvoirs publics et l'industrie sur une politique viable à longue échéance permettant l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et l'évolution permanente du système énergétique.
- Le secrétariat international du Partenariat mondial de l'eau, réseau consacré aux ressources en eau dans le monde, est installé à Stockholm.
- La Suède ratifie le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui complète la Convention sur la diversité biologique et concerne les organismes génétiquement modifiés.
- La Suède présente son rapport national « From Vision to Action » (Du projet à l'action) au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.
- La Suède crée son 28^e parc national, Fulufjället, dont les 38 500 hectares comprennent des forêts primaires traversées de longues vallées, des ravins escarpés et la plus haute cascade du pays.
- Les pouvoirs publics décident de classer de nouveaux secteurs parmi les zones vulnérables aux termes de la directive nitrates de l'UE.

- « Envisions 2002 », conférence des acteurs du développement durable consacrée aux suites à donner au Sommet de Johannesburg, se tient à Västerås. Quelque 700 personnes y participent, dont les représentants de gouvernements, de municipalités, d'ONG et de l'industrie.
- L'étude du gouvernement sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau se traduit par la proposition de créer cinq agences de l'eau.
- La SNV lance une campagne d'information sur l'effet de serre, dans le but de modifier les comportements à cet égard.

2003

- La taxe sur la mise en décharge passe de 288 SEK à 370 SEK par tonne.
- Un forum des ONG environnementales sur les activités visant à atteindre les OQE est créé.
- Le Tribunal national de l'environnement statue que l'Administration nationale des chemins de fer peut multiplier par trois la quantité d'eaux souterraines extraite du tunnel ferroviaire d'Hallandsas, en construction. Les habitants de la région font appel de cette décision devant la Cour d'appel de l'environnement.
- L'Agence suédoise de développement industriel et technique (NUTEK) propose de créer un centre national pour le développement des activités économiques axées sur l'environnement et l'exportation des technologies environnementales.
- Dans une proposition à la Commission européenne, le gouvernement sollicite l'ajout de 54 sites supplémentaires au réseau Natura 2000, ce qui porterait le nombre de sites suédois à 3 581 au total.
- Le gouvernement transmet au Riksdag son projet de loi « Ecocycle », qui propose une « société caractérisée par un écocycle non toxique et qui économise les ressources ». Il adopte également un projet de loi intitulé : « Responsabilité partagée : la politique de développement mondial de la Suède ».
- Le Riksdag adopte la proposition du gouvernement sur les certificats verts concernant l'électricité d'origine renouvelable.
- Un projet de loi propose un nouveau système de registre de la propriété.
- Le gouvernement institue un Conseil des activités récréatives de plein air.

- Un pétrolier chinois coule dans la mer Baltique et laisse échapper une grande quantité d'hydrocarbures. Cet accident suscite de nouveaux appels en faveur du classement de la Baltique en aire marine particulièrement sensible.
- La Commission sur l'environnement océanique présente aux pouvoirs publics ses propositions concernant les actions et stratégies relatives à la mer Baltique et à la mer du Nord.
- Le gouvernement établit un comité d'étude chargé de définir des objectifs et stratégies dans le domaine du développement des carburants renouvelables.
- Trois réunions des ministres de l'Environnement se tiennent à Luleå, dans le Nord de la Suède : ministres de l'Environnement des pays nordiques, ministres de l'Environnement du Conseil euro-arctique de la mer de Barents et ministres de l'Environnement du Conseil des États de la mer Baltique.
- La Cour d'appel de l'environnement accepte d'étudier le projet de tunnel ferroviaire d'Hallandsås et de donner un avis au gouvernement sur les suites à lui donner.
- Un accord entre le gouvernement, le Parti de la gauche et le Parti vert sur le budget 2004 prévoit de poursuivre la réforme fiscale verte en accroissant la fiscalité environnementale de 2.0 milliards SEK, et de faire passer les ressources consacrées à la protection de la biodiversité à 1.4 milliard SEK.
- Plusieurs entreprises privées et organismes publics annoncent leur intention d'adhérer au réseau « Au moins une voiture écologique » (Minst en miljöbil), dont les membres s'engagent à acheter au moins un véhicule fonctionnant avec un carburant de substitution.
- Le gouvernement présente au Riksdag une liste révisée des priorités de la Suède en matière de coopération avec l'UE dans le domaine de l'environnement. Les problèmes du milieu marin y sont ajoutés à la pollution de l'air, au changement climatique, à l'acidification, aux produits chimiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Le gouvernement annonce un programme en faveur des projets locaux de protection de la nature, assorti d'un financement de 300 millions SEK sur la période 2004-06.
- Le gouvernement complète sa proposition relative au réseau européen Natura 2000, portant le nombre total de sites suédois envisagés à 3 949.

Référence VI

SITES WEB LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Site Web	Institution hôte
http://miljo.regeringen.se	Ministère de l'Environnement
http://naring.regeringen.se	Ministère de l'Emploi, de l'Industrie et des Communications
http://jordbruk.regeringen.se	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation
http://social.regeringen.se	Ministère de la Santé et des Affaires sociales
www.utrikes.regeringen.se	Ministère des Affaires étrangères
http://finans.regeringen.se	Ministère des Finances
www.naturvardsverket.se	Agence pour la protection de l'environnement
www.kemi.se	Inspection nationale des produits chimiques
www.formas.se	Conseil suédois de la recherche en environnement, sciences agricoles et aménagement du territoire
www.fhi.se	Institut national de la santé publique
www.sos.se	Conseil national de la santé et de la protection sociale
www.lst.se	Administrations des comtés de Suède
www.imm.ki.se	Institut de médecine environnementale
www.fiskeriverket.se	Office national de la pêche
www.sjv.se	Commission de l'agriculture
www.svo.se	Office national des forêts

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces	16
Eau	19
Nature et biodiversité	20
2. Vers un développement durable	22
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	22
Intégration des préoccupations environnementales et sociales	24
Santé	26
3. Engagements internationaux	28

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	31
Recommandations	32
Conclusions	32
1. Cadre institutionnel et réglementaire	34
1.1 Réforme de la législation environnementale : le code de l'environnement	34
1.2 Législation environnementale de l'UE	39
1.3 Réforme de la planification environnementale : objectifs de qualité de l'environnement généraux et intermédiaires	40
2. Instruments réglementaires	44
2.1 Autorisations	44
2.2 Inspection et contrôle du respect des dispositions	46
2.3 Formalités administratives et judiciaires	48
3. Instruments économiques	50
4. Autres instruments : aménagement de l'espace et EIE	53
4.1 Aménagement de l'espace	53
4.2 Études d'impact sur l'environnement	54
5. Rôle des entreprises	55
5.1 Gestion environnementale et initiatives connexes	56
5.2 Action sur les produits et les procédés de production	57

3. GESTION DE L'EAU	59
Recommandations.....	60
Conclusions	60
1. Objectifs de la gestion de l'eau	61
2. Performances concernant les ressources en eau douce	66
2.1 Résultats obtenus dans la lutte contre l'acidification	68
2.2 Lutte contre l'eutrophisation	69
2.3 Polluants toxiques.....	70
2.4 Qualité des eaux souterraines	72
3. Performances concernant la mer Baltique et la mer du Nord	73
4. Traitement des eaux usées.....	74
5. Intégration des politiques agricoles et de l'eau	76
6. Dépenses et facturation de l'eau.....	80
6.1 Dépenses et financements.....	80
6.2 Redevances sur l'eau et instruments économiques.....	81
4. CONSERVATION DE LA NATURE ET BIODIVERSITÉ	83
Recommandations.....	84
Conclusions	84
1. Objectifs d'action	85
2. État de la nature et de la biodiversité	87
2.1 Espèces	87
2.2 Habitats.....	89
3. Réponses des pouvoirs publics.....	90
3.1 Zones protégées	91
3.2 Foresterie	94
3.3 Agriculture.....	96
3.4 Pêche et écosystèmes d'eau douce	98
3.5 Protection du littoral, changements d'affectation des terres.....	99
3.6 Protection des zones humides.....	99
3.7 Coopération internationale en matière de conservation de la nature..	100

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE	101
Recommandations.....	102
Conclusions	102

1. Découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique	103
1.1 Intensité d'émissions	106
1.2 Intensité énergétique.....	107
1.3 Intensité d'utilisation de matières.....	108
2. Vers un développement durable	108
2.1 La stratégie de développement durable de la Suède.....	108
2.2 Intégration institutionnelle.....	109
2.3 Intégration par le marché.....	112
3. Intégration sectorielle.....	120
3.1 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique énergétique	120
3.2 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique des transports.....	124
3.3 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique agricole.....	128
4. Dépenses environnementales et financements	129
4.1 Dépenses environnementales totales	129
4.2 Financement de la recherche et de la technologie environnementales	131
4.3 Programmes d'investissements locaux.....	131
4.4 Subventions à finalité environnementale.....	132
6. INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL.....	135
Recommandations.....	136
Conclusions	136
1. Environnement et emploi	137
1.1 Effets de la politique de l'environnement sur l'emploi	137
1.2 Marché de l'emploi dans le secteur de l'environnement.....	140
2. Démocratie environnementale : information, participation, recours en justice et éducation	142
2.1 Disponibilité et accès à l'information environnementale.....	142
2.2 Participation du public.....	144
2.3 Recours devant les tribunaux.....	145
2.4 Éducation à l'environnement.....	146
3. Aspects distributifs des politiques environnementales.....	147
3.1 Accès à la nature, exposition à la pollution.....	147
3.2 Effets redistributifs de la réforme fiscale verte	148
3.3 Développement régional.....	150

7. SANTÉ ET ENVIRONNEMENT	153
Recommandations.....	154
Conclusions	154
1. Cadre institutionnel	155
1.1 Objectifs de l'action gouvernementale.....	156
1.2 Institutions compétentes	160
2. Pollution de l'air et santé publique.....	162
2.1 Qualité de l'air extérieur.....	162
2.2 Qualité de l'air intérieur	164
3. Bruit.....	167
4. Produits chimiques et santé.....	168
4.1 Au niveau national.....	168
4.2 Au niveau international	170
5. Accès à la nature et aux espaces verts.....	172

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE	175
Recommandations.....	176
Conclusions	176
1. Objectifs	178
2. Protection du climat	180
2.1 Intentions, actions et résultats.....	180
2.2 Au-delà de Kyoto	184
3. Pollution atmosphérique transfrontière.....	186
3.1 Oxydes de soufre	188
3.2 Oxydes d'azote	188
3.3 Composés organiques volatils	190
3.4 POP et métaux lourds	190
4. Le milieu marin	191
4.1 Pollution d'origine tellurique	191
4.2 Pollution des navires.....	192
4.3 Démolition navale	194
5. Gestion des ressources biologiques marines	194
5.1 Pêche au large : une surexploitation des ressources.....	196
5.2 Protection des écosystèmes marins	197

6. Aide au développement et protection de l'environnement.....	198
7. Coopération régionale à l'appui du développement durable.....	200
8. Commerce international et environnement	201
8.1 Substances appauvrissant la couche d'ozone	202
8.2 Déchets dangereux.....	202
8.3 Bois.....	203
8.4 Espèces menacées d'extinction	203

RÉFÉRENCES

I.A Données sur l'environnement.....	206
I.B Données économiques.....	208
I.C Données sociales	210
II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	212
II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	218
III. Abréviations	222
IV. Contexte physique	224
V. Faits relatifs à l'environnement (1996-2003).....	226
VI. Sites Web liés à l'environnement.....	236

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte de la Suède.....	14
3.1 Utilisation de l'eau.....	68
3.2 Population raccordée à une station d'épuration publique des eaux usées.....	75
3.3 Intrants agricoles.....	79
4.1 Faune et flore.....	88
4.2 Zones protégées.....	91
5.1 Structure et tendances économiques.....	105
5.2 Prix et taxes des carburants routiers.....	125
5.3 Investissements et dépenses courantes du secteur privé pour l'environnement.....	130
6.1 Indicateurs sociaux.....	139
7.1 Quelques indicateurs environnementaux de santé.....	165
7.2 POP dans le lait maternel.....	171
8.1 Intensité et structure énergétiques.....	182
8.2 Émissions atmosphériques.....	183
8.3 Aide publique au développement.....	199

Tableaux

2.1 Effectifs au service de l'environnement, principaux organismes.....	36
2.2 Principaux éléments de la législation environnementale.....	38
2.3 Objectifs de qualité de l'environnement généraux et intermédiaires.....	41
2.4 Amendes (civiles) pour infraction à la législation environnementale.....	50
2.5 Affaires relatives à l'environnement portées devant les tribunaux.....	50
2.6 Accords environnementaux volontaires.....	57
3.1 Quelques objectifs relatifs à l'eau.....	63
3.2 Réduction des rejets d'éléments nutritifs de la Suède dans la mer Baltique.....	74
4.1 Types de zones protégées.....	92
4.2 Superficies forestières protégées.....	95
5.1 Découplage : indicateurs économiques et pressions sur l'environnement.....	107
5.2 Produits de quelques taxes liées à l'environnement et des taxes sur l'énergie et les véhicules.....	112
5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport.....	116

5.4	Programmes d'investissements locaux.....	132
5.5	Subventions à finalité environnementale	133
6.1	Structure du secteur de l'environnement suédois.....	141
7.1	Effets sur la santé de certains facteurs d'environnement en Suède.....	158
7.2	Quelques objectifs nationaux concernant l'environnement et la santé publique	159
8.1	Émissions effectives et prévues de GES liées à l'énergie et aux transports.....	181
8.2	Émissions effectives et prévues de GES de la Suède	185
8.3	Résultats de la Suède au regard des engagements de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	187
8.4	Prises de poissons, aquaculture et pêcheurs	195
I.A	Données sur l'environnement.....	206
I.B	Données économiques.....	208
I.C	Données sociales	210
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	212
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	218

Encadrés

2.1	Instances chargées de l'environnement.....	35
2.2	Principes généraux du code de l'environnement.....	37
3.1	Sites contaminés : responsabilité et financements publics.....	71
3.2	Innovations dans le traitement des eaux usées	77
4.1	Principaux types de zones protégées	92
4.2	La protection de la nature au niveau local.....	93
5.1	Contexte économique	104
5.2	Réforme fiscale verte.....	113
6.1	Contexte social	138
6.2	Politiques de développement sámi	149
7.1	L'équité, objectif de la politique de santé publique.....	157
7.2	Santé publique et rayonnement électromagnétique.....	161
7.3	Fréquence des maladies liées à l'environnement et au mode de vie	166
8.1	Protection de l'Arctique contre la pollution à longue distance par les POP	186
8.2	Réduction des émissions atmosphériques des navires en mer Baltique.....	189

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

- .. : non disponible
- : nul ou négligeable
- . : point décimal.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Le signe * indique : Tous les pays ne sont pas inclus.

Unité monétaire

Unité monétaire : Couronne Suédoise (SEK)

En avril 2004, 9.19 SEK = 1 EUR.

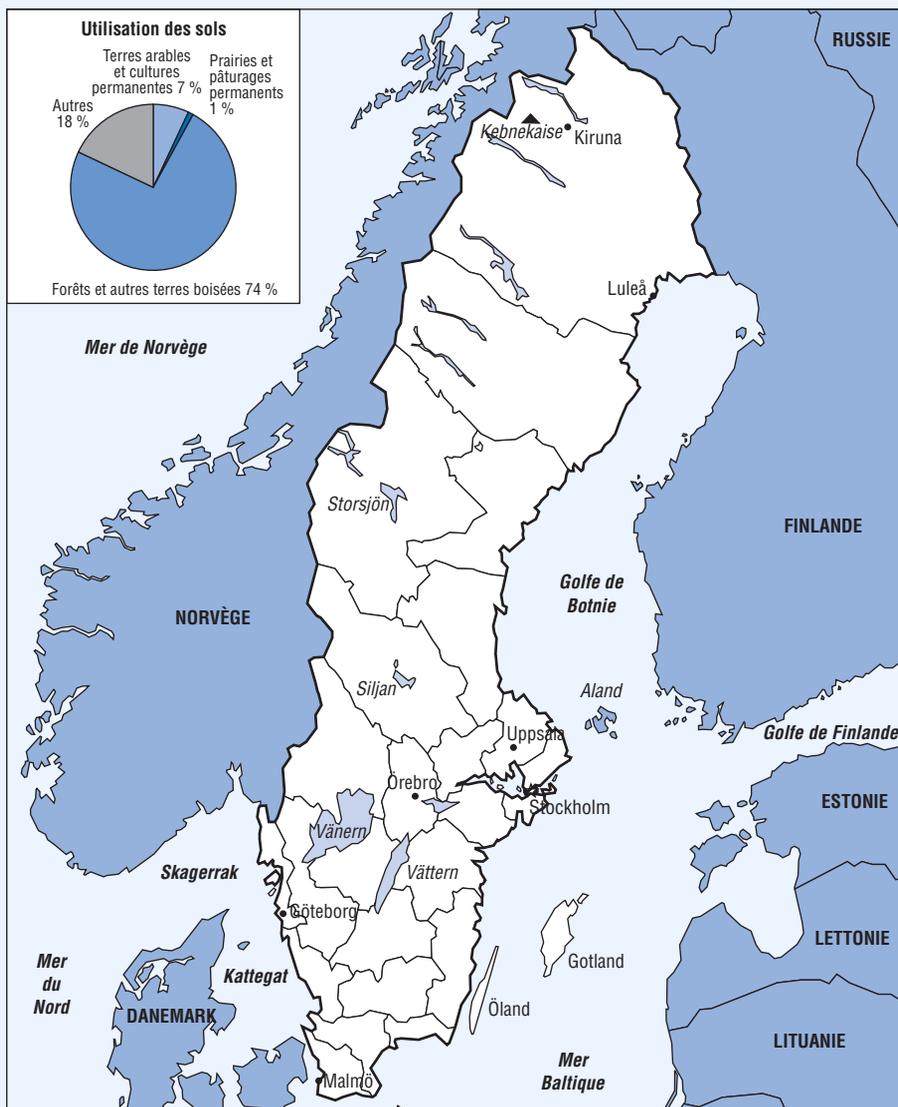
Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en mai 2004.

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

Mme Karin Klitgaard	Expert du pays examinateur : Danemark
Mme Ellen Koudijs	Expert du pays examinateur : Les Pays-Bas
M. Czeslaw Wieckowski	Expert du pays examinateur : Pologne
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
Mme Martha Heitzmann	Secrétariat de l'OCDE
M. Eugene Mazur	Secrétariat de l'OCDE
M. Ralph Chapman	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Eduard Goldberg	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Markku Lehtonen	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)

Carte de la Suède



Source : OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Sweden 2004**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264108592-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Interface environnement-économie », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Sweden 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264108615-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.